Etablissement Public
LOIRE

2003

Rapport d'activités

www.eptb-loire.fr

Préambule

Le présent document est destiné :

- aux administrateurs de l'Etablissement (élus délégués et collectivités membres), en rendant compte pour l'année 2003, en application de l'article 17 des statuts de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents et de l'article 14 de son règlement intérieur, de la situation du syndicat mixte, de l'activité et du financement de ses différents projets, ainsi que de l'état d'exécution de ses délibérations, dont la liste est jointe en annexe.

  Il permet également de présenter les missions effectuées par l'Etablissement Public qui lui ont été confiées le 29 juin 2000 par ses collectivités membres pour la période 2000-2006, dans le cadre de la mise en œuvre du programme interrégional Loire Grandeur Nature.

- aux partenaires de l'Etablissement (services de l'Etat et de ses Etablissements Publics, Etablissements Publics Territoriaux de Bassin, acteurs associatifs…)

- et à un public élargi, en comportant une présentation générale de l'aménagement de la Loire et de l'Etablissement Public.

A noter que ce rapport est mis en ligne sur le site Internet de l'Etablissement à l'adresse www.eptb-loire.fr sur lequel un certain nombre d'informations complémentaires sont disponibles, signalées par un pictogramme dans le corps du texte.

Le mot du Président

L'année 2003 aura été très riche en évènements et en actions pour notre Etablissement.

Elle aura tout d'abord été marquée sur le plan hydrologique par **un étiage particulièrement sévère durant l'été** puis par **une forte crue** de l'Allier et de la Loire en décembre ; les retenues de **Naussac (que nous exploitons en totalité depuis le 1er janvier 2003)** et de **Villerest** auront, à cette occasion, **démontré**, s'il le fallait encore, **toute leur utilité durant ces deux évènements extrêmes**.

Cette année 2003 aura aussi été celle de la **reconnaissance institutionnelle des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin** et donc de notre Etablissement, avec la promulgation le 30 juillet d'une nouvelle **loi sur la prévention des risques** qui leur reconnaît la mission de « **faciliter à l'échelle d'un bassin ou d'un sous bassin hydrographique la prévention des inondations et la gestion équilibrée de la ressource en eau ».**

Cette certification juridique est survenue au moment où notre Etablissement, créé par arrété du Ministre de l'Intérieur, atteignait ses **20 ans d'existence**.

Nous avons fêté cet anniversaire le 21 novembre à Sully sur Loire, porte amont de l'inscription du Val de Loire au patrimoine mondial, au cours d'une manifestation amicale à laquelle s'étaient joints le Président fondateur **Jean ROYER** et l'ancien Ministre **Jean AUROUX**, un grand nombre des 200 élus qui se sont succédé au sein de notre comité syndical, ainsi que nos principaux partenaires.

Nous avons pu à cette occasion dresser un **constat du travail important accompli par l'EPALA** puis par **l'Etablissement Public Loire**, mais aussi prendre la **mesure du chemin restant encore à parcourir** pour améliorer la prévention des inondations sur la Loire et ses principaux affluents, pour préserver et restaurer la ressource en eau et les milieux naturels et pour mettre en valeur notre patrimoine commun.

L'année 2003 aura aussi permis de poursuivre le processus de **clarification des responsabilités respectives des différents acteurs publics** engagé en 2002, avec notamment la préparation du **transfert du réseau CRISTAL à l'Etat en fin d'année**, au titre de ses missions régaliennes, et la mise en place d'un groupe de travail technique entre les services des Régions et de l'Etablissement.

Cette démarche s'est accompagnée d'un **approfondissement et d'une amplification des actions conduites par notre Etablissement** dans les trois domaines de l'hydraulique, de l'environnement et du développement local que le présent rapport d'activités atteste.

Nous disposons aujourd'hui, avec le plan Loire, avec notre Etablissement et ses partenaires institutionnels et associatifs à l'échelle du bassin, d'un **cadre d'intervention**, **d'outils et de moyens sans équivalent au niveau national** qui constituent une **véritable vitrine du savoir faire français, pour l'aménagement et la gestion d'un fleuve**, dont nous pouvons, en tant que ligériens, être fiers à juste titre, au moment où l'Europe s'ouvre à dix nouveaux pays membres.

Eric DOLIGE
Le 30 avril 2004

Les faits marquants de l'année 2003

- à compter du 1er janvier, le transfert à l'Etablissement de la gestion du barrage et de la retenue de Naussac, dans le cadre d'une convention passée avec l'Etat et l'Agence de l'eau Loire Bretagne,

- le 28 avril l'adoption de la stratégie de réduction du risque d'inondation en Loire moyenne,

- durant l'été, **un étiage extrêmement sévère de la Loire,** comparable à celui de 1949, **soutenu grâce aux retenues de NAUSSAC et VILLEREST exploitées par l'Etablissement**,

- la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages qui prévoit la reconnaissance institutionnelle des Etablissements Publics Territoriaux de bassin pour faciliter à l'échelle d'un bassin ou d'un sous-bassin hydrographique la prévention des inondations et la gestion équilibrée de la ressource en eau,

- le 3 juillet et le 21 novembre, l'Etablissement décide d'être partenaire et acteur de trois nouveaux projets de prévention des inondations retenus par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable sur le bassin de la Maine, la Haute-Loire et Saint Etienne Métropole,

- le 6 octobre à Villerest (Loire), l'organisation de rencontres sur l'eutrophisation,

- le 21 novembre, à Sully sur Loire (Loiret) la commémoration des 20 ans de l'Etablissement,

- **début décembre**, une **crue importante de l'Allier et de la Loire**, avec le plus fort débit connu sur l'amont de la Loire depuis 1907, et **son écrêtement par le barrage de Villerest**,

- les 6 juin et 11 décembre, l'organisation de 2 réunions spécifiques relatives à l'avenir des SICALA,

- un renforcement important des moyens techniques de l'Etablissement, avec le recrutement de personnel sur les sites des barrages de Naussac et Villerest, de chargés de mission sur le bassin de la Maine, la vallée du Cher et la Loire moyenne et d'un cadre chargé du contrôle de gestion interne,

- le 31 décembre, le transfert du réseau CRISTAL à l'Etat.

Sommaire

CHAPITRE 1
de la page 1 à 6

Présentation Générale

I-1 - L'Etablissement Public

A - Présentation
B - Objectifs

I-2 - L'aménagement de la Loire

A - Le protocole d'accord de 1986
B - Le Plan Loire Grandeur Nature de 1994 et sa charte d'exécution
C - Le Programme Interrégional Loire Grandeur Nature de 1999 et ses conventions de mise en oeuvre

CHAPITRE 2
de la page 7 à 10

Activités de l'Etablissement en 2003

II-1 - Les réunions statutaires

A - Les règles statutaires
B- Les réunions tenues en 2003

II-2 - La solidarité ligérienne et le budget

A - La solidarité ligérienne
B- Dépenses et budget

II-3 - Le personnel

CHAPITRE 3
de la page 11 à 38

Principales actions de l'Etablissement en 2003

III-1 - Actions effectuées dans le cadre du plan Loire grandeur nature

A - Clarification des conditions de mise en oeuvre du plan Loire
B - Sécurité des populations face aux risques inondation
C - Amélioration de la gestion de la ressource en eau et des espaces naturels et ruraux des vallées
D – Mise en valeur du patrimoine

III-2 – Autres actions de l'Etablissement en 2003

A - Exploitation et gestion du patrimoine de l'Etablissement
B - Travaux locaux - Recentrage du dispositif
C - Actions de communication

ANNEXES
de la page 39 à 45

Chapitre 1

Présentation générale

I-1 - L'ETABLISSEMENT PUBLIC

A - Présentation

La Loire est, avec ses 1012 km, **le plus long des fleuves français**.

Son bassin versant constitue un territoire de 117 800 kilomètres carrés qui couvre en tout ou partie 25 Départements dans neuf Régions et intéresse près de 9 millions d'habitants, soit 15 % de la population française.

Le rapport de 1979 de Jean CHAPON, Ingénieur Général des Ponts et Chaussées, sur la protection et l'aménagement intégré de la vallée de la Loire, dressé à la demande du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, a défini le cadre général d'une valorisation des ressources de la Loire et les principes d'un aménagement équilibré prenant en compte la sauvegarde d'un patrimoine de grande qualité.

Ce rapport proposait de créer un organisme chargé de l'aménagement de la Loire. Les crues de la Haute-Loire de 1980 accélérèrent les propositions dans ce sens. L'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (EPALA) fut ainsi créé par arrêté du Ministre de l'Intérieur du 22 novembre 1983 sous l'impulsion, notamment, de Jean ROYER alors Président de l'Institution Interdépartementale pour la Protection des Vals de Loire contre les inondations.

L'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents a été installé en janvier 1984 et l'ensemble des équipements de cette Institution Interdépartementale (barrage de VILLEREST et réseau CRISTAL) lui a été transféré.

Début 2004, l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents, qui présente le statut juridique d'un **syndicat mixte**, est constitué de :

- **6 Régions** : Auvergne, Bourgogne, Centre, Languedoc Roussillon, Limousin et Pays de la Loire,

- **16 Départements** : Ardèche, Allier, Cher, Creuse, Haute-Loire, Haute-Vienne, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loire, Loire-Atlantique, Loiret, Lozère, Nièvre, Maine-et-Loire, Puy de Dôme et Saône-et-Loire,

- **18 Villes et agglomérations de plus de 30.000 habitants** : Angers, Blois, Bourges, Châteauroux, Joué-les-Tours, Communauté de l'agglomération Clermontoise (Clermont-Communauté), Limoges, Montluçon, Communauté Urbaine de Nantes, Nevers, Orléans, Communauté de Communes de l'Agglomération Stéphanoise (Saint-Etienne Métropole), Saint-Nazaire, Communauté d'Agglomération du Grand Roanne, Saumur, Tours, Vichy et Vierzon,

- **11 Syndicats intercommunaux départementaux** regroupant des communes de moins de 30.000 habitants (SICALA) : Allier, Cher, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Haute-Loire, Loire-Atlantique, Loiret, Maine-et-Loire, Nièvre, Saône-et-Loire et Haute-Vienne,

qui regroupent **6 millions d'habitants** du bassin de la Loire.

Les collectivités membres de l'Etablissement Public Loire

On notera que, depuis l'été 2001, l'acronyme « EPALA » n'est plus utilisé, celui-ci étant remplacé par la formulation plus claire d' « **Etablissement Public Loire** ».

Plus des deux tiers des Régions et Départements du bassin de la Loire sont adhérents de l'Etablissement et en font le plus grand syndicat mixte de France en aire d'intervention.

Enfin, il est **membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin** qui regroupe les principales structures d'aménagement et de gestion des fleuves et rivières : Seine, Rhône, Garonne....(site INTERNET de l'Association www.eptb.asso.fr).

B - Objectifs

L'Etablissement Public est un **outil de solidarité à l'échelle du bassin de la Loire** qui a pour rôle de promouvoir une action globale et solidaire des collectivités ligériennes par la réalisation, le financement ou le pilotage d'actions d'aménagement, de gestion des eaux, et de développement économique.

En application du **principe de subsidiarité**, il est fondé à intervenir, dès lors que ses collectivités membres ne peuvent le faire directement ou lui demandent de le faire, dans le respect de leurs compétences.

Sa vocation est de concilier les intérêts des collectivités et des usagers des différents territoires et de prendre en compte les objectifs de protection et de mise en valeur du patrimoine naturel et humain.

Ces rôles et vocations conduisent l'Etablissement Public, en concertation étroite avec ses collectivités membres, à contribuer à assurer la cohérence des actions réalisées, à **animer un réseau d'acteurs ligériens** et à assurer **la maîtrise d'ouvrage d'opérations présentant un intérêt de bassin ou un caractère interrégional ou interdépartemental.**

I-2 - L'AMÉNAGEMENT DE LA LOIRE

A - Le protocole d'accord de 1986

La volonté d'aménager la Loire a été concrétisée par le protocole d'accord, signé à ORLEANS le **13 février 1986** entre l'Etat, l'Agence Financière de Bassin Loire-Bretagne et l'EPALA. Son but était de réaliser un **programme prioritaire relatif à l'aménagement hydraulique de la Loire et de ses affluents** pour la protection contre les inondations et le soutien des débits d'étiages.

Ce protocole prévoyait la réalisation dans un délai de dix ans à compter de 1986 :

- de **quatre ouvrages structurants** : les barrages de SERRE DE LA FARE et CHAMBONCHARD, la deuxième tranche du barrage de NAUSSAC ainsi que l'ouvrage du VEURDRE,
- **d'aménagements locaux** : notamment des digues de protection dans la vallée de l'Allier, des ouvrages en basse Loire et dans le bassin de la Vienne.

A partir de 1988, la prise en compte de l'environnement devient une dimension majeure des opérations d'aménagement, ce qui a conduit l'Etat à revoir les conditions d'application du protocole de 1986 (décisions gouvernementales du 7 février 1990 et du 31 juillet 1991) et a entraîné en 1992 la création d'une commission d'enquête parlementaire sur l'aménagement de la Loire.

B - Le Plan Loire Grandeur Nature de 1994 et sa charte d'exécution

Le « Plan Loire Grandeur Nature » et sa charte d'exécution ont été engagés dans ce contexte.

Le **4 janvier 1994**, le Gouvernement a décidé des grandes orientations de l'aménagement de la Loire et de ses principaux affluents au travers d'un **« Plan Loire Grandeur Nature »**.

Ce plan global d'aménagement de la Loire sur 10 ans prévoyait une enveloppe de près de deux milliards de francs d'investissements et une méthode de travail qui entendait associer l'ensemble des acteurs concernés à son exécution et à son suivi scientifique.

Son objectif était de concilier la sécurité des personnes, la protection de l'environnement et le développement économique, au travers de **trois volets** :

- l'**amélioration de la sécurité des populations** face aux risques d'inondations,
- la **satisfaction des besoins quantitatifs et qualitatifs en eau**,
- la **restauration de la diversité écologique du milieu**.

La charte d'exécution, signée le **6 juillet 1994** entre l'Etat, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et l'EPALA fixait, pour chaque cosignataire, les conditions dans lesquelles il participait à l'exécution du Plan Loire et faisait de l'EPALA **un partenaire privilégié** pour sa mise en oeuvre.

Elle déterminait les montants prévisionnels des dépenses à assurer par les partenaires du Plan.

La charte du 6 juillet 1994 comportait la poursuite ou la reprise d'opérations engagées par l'EPALA, en application du protocole d'accord de 1986 (Naussac 2 et Chambonchard), ainsi que des opérations nouvelles.

Elle prévoyait notamment d'agir en faveur de l'environnement avec :

- la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire pour l 'étude de la prévention des inondations en Loire moyenne,
- un programme de restauration du lit et de relèvement de la ligne d'eau d'étiage,
- un programme de reconstitution des milieux naturels.

C - Le Programme Interrégional Loire Grandeur Nature de 1999 et ses conventions de mise en oeuvre

Le Plan Loire Grandeur Nature est arrivé à mi-parcours à la fin de l'année 1998. Le bilan qui en a été fait au terme de ces cinq premières années en a montré toute l'utilité dans les domaines de la sécurité des populations face aux inondations et de la restauration des milieux naturels.

Il est apparu souhaitable au Gouvernement lors d'un **Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire** qui s'est tenu le **23 juillet 1999** de prolonger le plan initial de 2003 à 2006 et de l'infléchir en identifiant **3 priorités** :

- la **sécurité des populations** face aux risques d'inondations,
- **l'amélioration de la gestion de la ressource en eau** et des espaces naturels et ruraux des vallées, en préconisant un programme alternatif au barrage de Chambonchard,
- **la mise en valeur du patrimoine naturel**, paysager et culturel des vallées ligériennes.

Il marque, par rapport au plan Loire de 1994, une impulsion sensible en faveur de la mise en valeur du patrimoine naturel, paysager et culturel des vallées et prévoit le développement de nouvelles formes de tourisme.

782 MF (119 M€) de crédits d'Etat sont prévus sur la période 2000/2006.

Ce programme, qui présente un **caractère interrégional**, a fait l'objet d'un volet « Loire » spécifique dans les contrats de plan Etat-Région des Régions Auvergne, Bourgogne, Centre, Limousin, Pays de la Loire, Poitou-Charente et Rhône-Alpes.

Une **convention cadre** pour sa **mise en œuvre** a été signée le **21 décembre 2000** entre l'Etat, l'EPALA et l'Agence de l'eau Loire Bretagne, après qu'aient été préalablement confirmés le 29 juin 2000 les mandats confiés à l'Etablissement par ses membres, sur cette même période.

Un **avenant** à cette convention cadre a été signé le **6 février 2003**, afin de tenir compte des évolutions intervenues depuis sa signature, d'en améliorer les conditions de pilotage et de clarifier **les responsabilités opérationnelles** de chacun des signataires.

Chapitre 2

Activités de l'Établissement en 2003

II-1 - LES RÉUNIONS STATUTAIRES

Les règles de fonctionnement de l'Etablissement, conformes à celles des syndicats mixtes, sont précisées par son arrêté constitutif du 22 novembre 1983 et par son statut et son règlement intérieur, dont les dernières modifications datent respectivement du 16 mars 1990 et du 29 juin 2000.

A - Les règles statutaires

L'Etablissement Public Loire est **administré par un comité syndical** qui constitue l'assemblée délibérante. Celle-ci est composée de **74 élus délégués par les collectivités membres**, à raison de deux membres par Région, deux par Département, un par ville ou agglomération de plus de 30.000 habitants et un par SICALA (deux en Haute-Loire, qui ne comporte pas de ville de plus de 30.000 habitants).

Le comité syndical se réunit normalement trois fois par an, élit le bureau et délibère sur toutes les affaires se rapportant aux objectifs et à l'administration de l'Etablissement.

Le **Président** est élu pour trois ans. **Monsieur Eric DOLIGE**, Président de l'Etablissement depuis le 20 septembre 1995, a été réélu le 4 juillet 2002.

Le **bureau**, composé de 37 membres, est également élu pour trois ans au sein du comité syndical. Son Président, les sept Vice-Présidents, le Secrétaire et le Secrétaire-Adjoint forment le comité directeur.

Les **commissions** étudient les dossiers et préparent les avis et décisions :

- la commission des Finances et de la Planification (23 membres),
- la commission de l'Aménagement et de l'Environnement (29 membres),
- la commission de l'Information et de la Communication (9 membres),
- la commission Prospective (19 membres),
- la commission Tourisme et Culture (20 membres),
- la commission d'Appel d'Offres (le Président et 5 membres).

B- Les réunions tenues en 2003

Le nombre total cumulé des réunions du comité syndical, du bureau, du comité directeur et des commissions a été de **23 en 2003**.

Le détail des réunions pour chacun de ces organes a été le suivant :

- 3 x 2 réunions du bureau et du comité syndical, tenues respectivement les 20 mars, 3 juillet et 21 novembre 2003,
- 3 x 2 commissions de l'aménagement et de l'environnement, et finances et planification, les 6 février, 5 juin et 23 octobre 2003,
- 3 commissions tourisme et culture, les 6 février, 5 juin et 11 décembre 2003,
- 1 commission prospective, le 12 février 2003,
- 1 commission information et communication, le 6 juin 2003,
- 6 commissions d'appel d'offres, les 6 février, 20 mars, 5 mai, 3 juillet, 3 septembre et 23 octobre 2003.

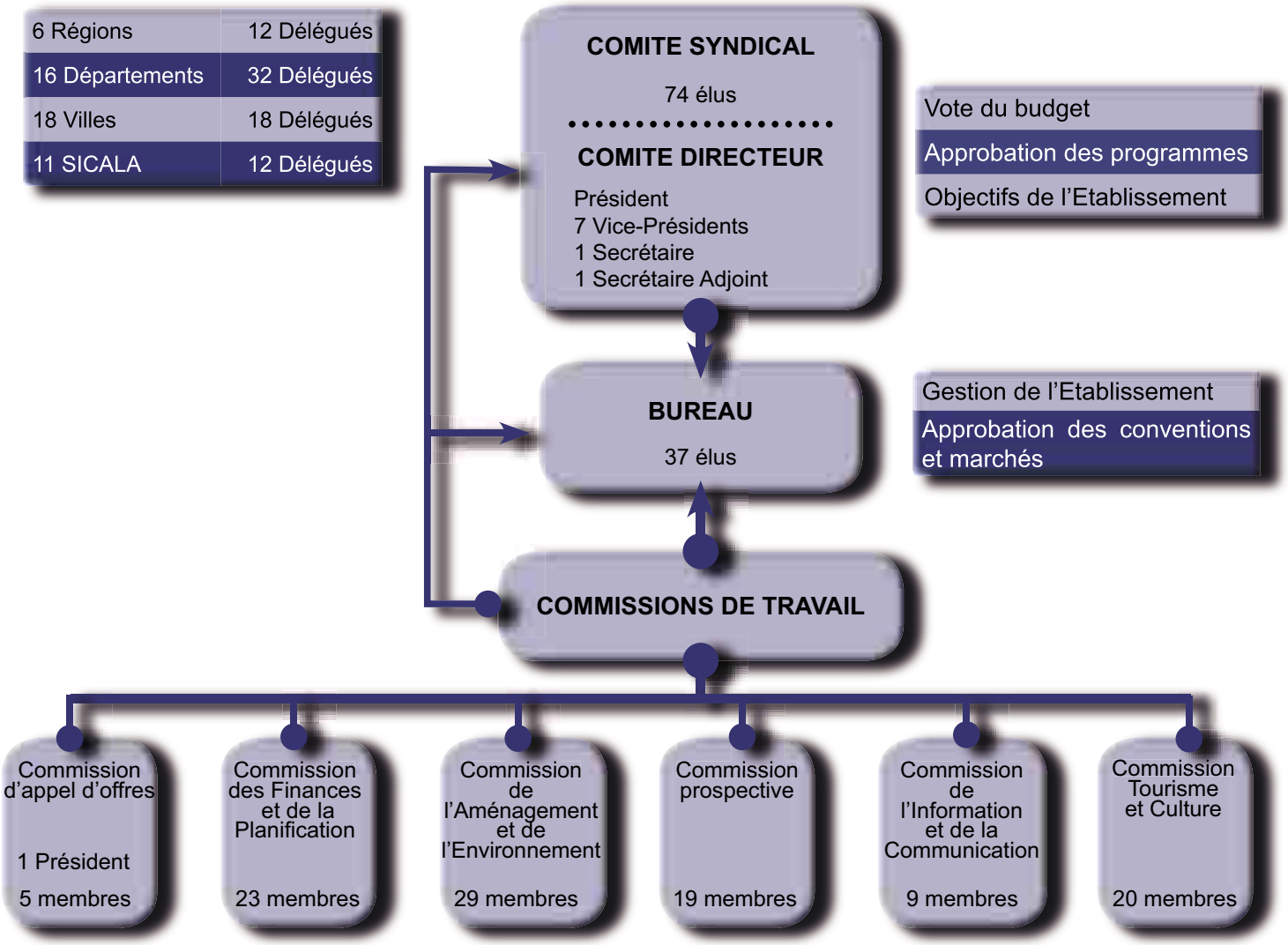

A ces réunions statutaires, il convient de rajouter les réunions spécifiques suivantes :

- 2 réunions relatives à l'avenir des SICALA, les 6 juin et 11 décembre 2003,
- la réunion sur le thème de l'eutrophisation, tenue le 6 octobre 2003 à Villerest,
- ainsi que la réunion, le 12 juin, d'un groupe de travail sur les perspectives d'évolution des modalités de financement de l'Etablissement.

II-2 - LA SOLIDARITÉ LIGÉRIENNE ET LE BUDGET

A - La solidarité ligérienne

La solidarité ligérienne s'exprime par l'affectation de moyens financiers provenant des impôts nationaux et locaux et de redevances perçues par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, qui permettent de régler les dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'Etablissement, à l'échelle du bassin de la Loire.

Cette solidarité permet de répartir entre les Départements et les Régions membres :

- les **dépenses de fonctionnement,** à hauteur de **0,14 € par habitant** pour 2003,

- les **dépenses d'exploitation** de VILLEREST, de NAUSSAC et du réseau CRISTAL, ainsi que les **dépenses d'investissement** et les **subventions** pour des opérations spécifiques à l'échelle du bassin de la Loire, selon des clés de financement qui tiennent compte d'un critère de solidarité et de critères techniques (Cf annexe).

B- Dépenses et budget

Les dépenses totales de l'Etablissement en 2003 se sont élevées à **7,561 M€**, en hausse de 24 % par rapport à 2002, ce poste se décomposant comme suit :

- Administration.....1.005.753 €
- Opérations financières .....499.882 €
- Exploitation des ouvrages .....3.528.832 €
- Opérations réalisées par l'Etablissement Public .....1.999.604 €
- Subventions versées à des tiers .....526.708 €

La principale explication de cette augmentation des dépenses est due aux actions réalisées sur les sites de Villerest (remplacement des calculateurs, mise à niveau de la centrale incendie, protection anti-intrusion et mise en place du Plan Particulier d'Intervention) et Naussac (visite décennale du barrage) ainsi qu'au règlement du solde du marché de maîtrise d'œuvre de Chambonchard.

Les **contributions des collectivités membres** pour 2003 se sont élevées à **2.634.450 €,** montant à comparer aux 2.709.970 € de 2002.

Comme pour les années précédentes, aucun emprunt n'a été contracté par l'Etablissement au titre de l'exercice 2003.

Le montant du **budget primitif de 2004** en montants nets est de **24.905.427 €**, dont 17.106.890 € concernent les dépenses relatives aux diverses opérations réalisées ou subventionnées par l'Etablissement.

II-3 - LE PERSONNEL

L'année 2003 aura vu la **poursuite du renforcement des moyens techniques de l'Etablissement,** avec le recrutement de personnel sur les sites des barrages de Naussac et Villerest et de chargés de mission sur le bassin de la Maine, la vallée du Cher et pour la réduction de la vulnérabilité des réseaux en Loire moyenne.

A signaler également le recrutement, au deuxième semestre 2003, du responsable administratif et financier et du chargé de mission tourisme et culture de l'Etablissement, en raison de demandes de mutation, pour raison de rapprochement familial des deux cadres qui occupaient précédemment ces postes, ainsi que d'un cadre chargé du contrôle de gestion interne.

Début 2004, **21 personnes** travaillaient à la direction de l'Etablissement, avec une moyenne d'âge de 34 ans et une ancienneté inférieure à 3 ans pour 16 agents.

Le personnel permanent de l'Etablissement se compose ainsi :

- du directeur, administrateur territorial hors classe,
- du directeur technique, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat,
- du responsable administratif et financier, attaché territorial,
- d'un chargé de mission tourisme et culture,
- d'un chargé du contrôle de gestion interne,
- de quatre rédacteurs territoriaux,
- de deux chargés de mission inondations Loire moyenne,
- d'un chargé de mission vallée du Cher,
- d'un chargé de mission inondations, bassin de la Maine, basé à Angers
- d'un ingénieur exploitation, basé à Villerest
- de trois techniciens territoriaux, dont un basé à Naussac
- et de quatre agents administratifs.

Chapitre 3 Principales actions de l'Etablissement en 2003

III-1 - ACTIONS EFFECTUÉES DANS LE CADRE DU PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE

Le texte adopté à l'unanimité par le comité syndical du **29 juin 2000** a **mandaté l'Etablissement Public Loire pour réaliser, financer ou coordonner,** en application du double principe de **solidarité** et de **subsidiarité**, **un certain nombre d'actions** pour ses collectivités membres, dans le cadre des 3 volets prioritaires du programme interrégional Loire Grandeur Nature :

- de **sécurité des populations face aux risques d'inondation**,
- d'**amélioration de la gestion de la ressource en eau et des espaces naturels et ruraux des vallées**,
- et de **mise en valeur du patrimoine**.

Le présent rapport d'activité mentionne les principales d'entre elles en 2003.

A - Clarification des conditions de mise en oeuvre du plan Loire

L'année 2003 a été marquée par la poursuite de la clarification des conditions de mise en œuvre du plan Loire annoncée par la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable le 26 septembre 2002. On signalera ainsi plus particulièrement :

- le **transfert de la gestion du barrage et de la retenue de Naussac à l'Etablissement,** à compter du 1er janvier 2003, dans le cadre d'une convention passée avec l'Etat et l'Agence de l'eau Loire Bretagne,
- la prise en compte de la totalité du financement de l'équipe pluridisciplinaire plan Loire Grandeur Nature par l'agence de l'eau Loire Bretagne, à compter du 1er janvier 2003,
- la **préparation du transfert du réseau CRISTAL** à l'Etat qui s'est effectué le 31 décembre de cette même année.

A signaler également en 2003 la **participation des services de l'Etablissement à l'élaboration du tableau de bord du Plan Loire,** édité en mars 2003 par la DIREN Centre et aux travaux de la Commission Loire du comité de bassin Loire Bretagne sur l'**évaluation du Plan Loire.**

B - Sécurité des populations face aux risques inondation

B-1 Actions à l'échelle du bassin de la Loire

B-1.1 Modernisation et extension du réseau CRISTAL

Il est rappelé que le réseau CRISTAL géré par l'Etat, avec l'appui financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de l'Etablissement Public Loire, permet de connaître en temps réel les hauteurs d'eau et les débits sur 260 stations de mesure réparties sur la Loire et ses principaux affluents.

Il répond ainsi à deux fonctions distinctes :

- *fournir aux Services d'Annonce de Crues (SAC) de l'Etat des informations fiables en temps réel sur le bassin de la Loire,*
- *appuyer techniquement la gestion des retenues de VILLEREST et de NAUSSAC pour l'écrêtement de crues (à VILLEREST) et le soutien d'étiage (par VILLEREST et NAUSSAC).*

En 2003 le réseau CRISTAL a continué à être renforcé et modernisé par l'Etablissement, dans la perspective de son transfert à l'Etat en fin d'année.

Le montant des dépenses correspondantes s'est élevé à 178.630 €.

B-1.2 Mise en place de nouveaux radars hydrométéorologiques

Le **nouveau radar hydrométéorologique de Bourgogne**, réalisé par Météo France en Côte d'Or et que l'Etablissement cofinance à hauteur de 10 % doit couvrir une partie importante du Morvan. Couplé avec le radar de Saint-Nizier, il devrait permettre une estimation fine des précipitations à l'origine des crues de ce secteur, qui peuvent contribuer fortement à la formation des crues en Loire Moyenne. Les études de sites réalisées par Météo France ont conduit à retenir la commune de Blaisy en Côte d'or. Sa mise en service est prévue fin 2006.

Par ailleurs,en juin 2003, l'Etablissement a décidé d'engager une étude de faisabilité d'un radar hydrométéorologique supplémentaire couvrant les hauts bassins de la Vienne, de l'Indre, du Cher et de la Sioule. Cette étude a été confiée à Météo France.

B-1-3 Amélioration de l'information des élus et des riverains

Une convention a été **signée le 6 février 2003** entre l'Etat, l'agence de l'eau et l'Etablissement, **en vue d'améliorer l'information des élus et des riverains** sur les risques d'inondations.

En application de celle-ci, l'Etablissement est chargé de la mise en œuvre d'outils adaptés visant à aider à la prise de décisions, en préparation comme en gestion de crise.

Quatre démarches ont été réalisées en ce sens en 2003, à la suite du projet européen OSIRIS.

Il est rappelé que l'objectif principal du projet européen OSIRIS, dont l'Etablissement a été partenaire, était de définir l'information pertinente à diffuser avant ou pendant la crise et de mettre en place des prototypes (sous forme de nouveaux outils ou de nouveaux modes d'organisation) pour faciliter l'information des différents acteurs (du décideur au citoyen), en intégrant les potentialités des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Il a regroupé des sociétés privées, des organismes de recherche et des administrations sur trois sites de démonstrations : le haut bassin de l'Oder en Pologne, la Ville de Francfort sur Oder en Allemagne et la Loire Moyenne (secteurs d' Orléans à Meung-sur-Loire et de Chinon aux Ponts de Cé).

Ce projet qui a débuté en 2000 s'est achevé à la fin du premier trimestre 2003.

1) Information personnalisée en temps réel

Afin d'avoir accès à l'ensemble des données du réseau CRISTAL, et dans la perspective de pérenniser le dispositif, il est nécessaire de pouvoir accéder simplement à la base de données. La solution engagée avec la DIREN Centre en 2003 a consisté à dupliquer la base CRISTAL en temps réel sur un poste informatique, propriété de l'Etablissement. Cette prestation devrait être effectuée pour l'été 2004.

Une fois ces travaux réalisés, une expérimentation de 3 mois sera effectuée par l'Etablissement, en vue de permettre à tous les acteurs, et en particulier aux collectivités territoriales de consulter sur internet ou par téléphone et à leur initiative, les informations qui les intéressent directement.

2) Appui à l'élaboration des DiCRiM et Plans de secours communaux

L'action de l'Etablissement a porté en 2003 sur :

- la diffusion des méthodologies existantes (guides de l'Institut des Risques Majeurs et de la Direction Régionale de l'Environnement Midi Pyrénées acquis par l'Etablissement), pour l'élaboration des DICRiM (dossier d'information communal sur les risques majeurs)

- la mise au point d'un logiciel d'aide à la gestion locale de crise, conçu dans le prolongement du prototype expérimenté à St Pryvé St Mesmin et Cléry St André (Loiret), dans le cadre du projet OSIRIS. La version diffusable de cet outil sera disponible sans droits de licence fin 2004.

A partir du mois de mai 2004, une technicienne territoriale de l'Etablissement sera chargée d'apporter un soutien technique renforcé aux SICALA et aux communes ne disposant pas de moyens techniques pour la rédaction de leur DICRiM et de leur plan de secours.

Par ailleurs, l'Etablissement a décidé le 21 novembre 2003 de soutenir l'association Prévention 2000, qui aide les maires à communiquer sur les risques majeurs et à sensibiliser leurs administrés en faisant réaliser par des élèves de collège un complément au DICRiM.

3) Prévision locale des inondations pour les bassins de faible superficie

Une étude de faisabilité de l'adaptation au bassin de la Loire d'un prototype développé en Pologne pour les bassins versants de faible superficie dans le cadre du projet européen OSIRIS a été engagée.

Il a été décidé de diffuser aux collectivités riveraines, sous forme papier, les cartes des inondations prévisibles établies par l'équipe pluridisciplinaire plan Loire Grandeur Nature et d'organiser des réunions d'information afin de faciliter la compréhension de ces documents.

4) Portail pédagogique

Il a été également engagé en 2003 la réalisation d'un site portail, destiné à promouvoir la conscience du risque, à partir d'un deuxième projet expérimenté en Pologne au titre d'OSIRIS.

Ce site, développé à partir d'un système pour «l'internet partagé» permet des échanges de documents entre groupes de personnes et pourrait en particulier servir de plateforme d'échange entre les membres de réseaux techniques.

L'objectif est d'en disposer à la rentrée 2004.

B- 2 Actions à l'échelle de sous-bassins

B-2-1 - Réduction des risques d'inondation en Loire moyenne

La réduction des risques d'inondation en Loire moyenne constitue la priorité du programme interrégional Loire Grandeur Nature.

Le comité de coordination interrégional sécurité Loire moyenne, constitué le 23 octobre 2001 qui comprend le Préfet de la Région Centre, Coordonnateur de bassin, les Présidents des trois Régions, Bourgogne, Centre et Pays de la Loire et de l'Etablissement, **a adopté** lors de sa réunion du **28 avril 2003, la stratégie des pouvoirs publics de réduction des risques d'inondation en Loire moyenne.**

Les principaux éléments de cette stratégie sont présentés dans un dépliant de six pages édité sous un logo commun : « Plan Loire Grandeur Nature – Ensemble pour réduire le risque ».

Cette stratégie d'un coût global d'environ 500 Millions d'€uros et qui s'inscrit dans la durée, est fondée sur le triptyque : Prévision – Prévention – Protection.

Elle comprend de multiples actions portées par de nombreux acteurs institutionnels (Etat, collectivités territoriales et leurs Etablissements publics) et vise également à responsabiliser les acteurs privés (industries et particuliers).

Les **5 principales actions réalisées en 2003** par l'Etablissement dans le cadre de cette stratégie sont les suivantes :

1) Animation – coordination

L'Etablissement assure depuis l'été 2002 **l'animation d'un réseau technique de correspondants locaux**, destiné à assurer la cohérence des actions et à favoriser, la formation et les échanges entre collectivités (communes et agglomérations, Départements et Régions). Une chargée de mission, a été recrutée à cet effet. (compte rendu d'activités 2003 de cette chargée de mission).

Ce réseau, axé en priorité sur la Loire moyenne, compte aujourd'hui une cinquantaine de personnes, et se réunit tous les deux mois sur un thème défini à l'avance.

Cinq réunions de ce réseau ont eu lieu en 2003, sur les thèmes suivants :

- le 11 février 2003 : Actions de réduction de la vulnérabilité,
- le 15 avril 2003 : Financements – actions de l'Etat sur le bassin de la Maine (réunion spécifique aux collectivités aval)
- le 29 avril 2003 : Actions d'information et de communication,
- le 11 septembre 2003 : Actions de formation,
- le 16 décembre 2003 : Retour d'expériences sur les crues.

La chargée de mission assure également un appui technique ponctuel aux collectivités (avis et relecture de cahier des charges), notamment, sur les opérations pour lesquelles l'Etablissement apporte un soutien financier.

Citons en particulier l'initiative de l'Association des 18 Communes Riveraines en Indre et Loire, qui a entrepris d'élaborer une Charte permettant de prendre en compte le risque inondation, tout en dégageant des perspectives de développement.

2) Etude globale sur la vulnérabilité des réseaux énergie, télécommunications, eau, transports

L'Etablissement a décidé le 20 mars 2003 d'engager le long de la Loire moyenne, une étude de l'**impact des crues de la Loire sur les réseaux de transport, d'énergie, d'eau potable, d'assainissement et de télécommunication** qui a pour objectif de définir les actions de prévention à mettre en œuvre pour réduire les risques de dommages et de désordres engendrés par les inondations.

Cette démarche globale de réduction de la vulnérabilité des réseaux en Loire moyenne a démarré, **avec l'arrivée d'un chargé de mission spécifique, au sein de l'Etablissement, le 1er novembre 2003.**

Après une période de prise de connaissance du dossier et une première prise de contact avec différents partenaires, un plan de travail en trois phases a été élaboré :

- Phase 1 : Cadrage de la mission,
- Phase 2 : Mise en place et réalisation de la démarche,
- Phase 3 : Exploitation et valorisation des résultats.

Les actions menées à ce jour s'inscrivent dans la phase 1. Elles ont notamment consisté à identifier et à rencontrer les acteurs concernés par l'étude, à prendre connaissance des actions engagées par certains gestionnaires et à rechercher et analyser les démarches analogues réalisées.

Une attention particulière a été portée au déroulement et aux conséquences pour les réseaux de la crue de décembre 2003 dont l'analyse fournira des éléments concrets et précieux pour la réduction de la vulnérabilité des réseaux.

3) Protection du patrimoine historique ligérien

L'Etablissement a engagé depuis juin 2001, en partenariat avec la DRAC Centre, un programme de réduction de la vulnérabilité des sites présentant un intérêt pour le patrimoine en Loire Moyenne.

L'objectif était de faire un inventaire des biens concernés (environ 600), de les cartographier, de mettre au point des dispositifs de prévention, de gestion de crise et de réparation d'éventuels dégâts.

Cet inventaire, avec les propositions correspondantes, a été présenté à la commission tourisme et culture de l'Etablissement du 11 décembre 2003. Il a permis :

- de recenser **161 monuments historiques** et **289 objets d'art** directement menacés en cas de crue forte du type de celles du 19ème siècle,
- de constater l'absence de mesures générales de prévention ou de protection concernant l'ensemble du patrimoine culturel, que ce soit aux crues de la Loire ou à d'autres risques.

Cette action devrait se poursuivre avec notamment la remise de dossiers patrimoine inondable aux propriétaires et gestionnaires et la mise au point de plans de prévention et de plans d'urgence avec les collectivités concernées.

4) Restauration des levées et déversoirs

L'Etablissement s'est chargé en **Région Centre,** comme les années précédentes, de la **centralisation des fonds de concours des Départements** à l'Etat pour la restauration des levées et déversoirs. Le montant correspondant s'est élevé à 72.261 €.

Au cours de l'année 2003, il a également assuré un appui technique à certaines collectivités propriétaires de digues : digues du Bois Chétif et de Saint Avertin en Indre-et-Loire, digues de Nevers et digue de l'Allier à Livry.

5) Participation au projet européen Freude am Fluss - Mieux vivre au bord du fleuve

L'Etablissement a pris en considération le 3 juillet 2003 le **projet européen INTERREG** intitulé « **Freude am Fluss - Mieux vivre au bord du fleuve** » dont le pilotage général est assuré par l'Université de Nimègue en Hollande et dont le coût total est évalué à 5,735 M€ pour une durée de 5 ans.

L'objet de cette opération est de participer avec des Néerlandais, des Allemands et des Anglais, à la mise au point d'une **démarche opérationnelle permettant d'élaborer un plan d'actions réduisant à moyen terme le risque d'inondation le long d'un important cours d'eau endigué.**

Ce plan doit comprendre des travaux et aménagements importants qui posent de réelles difficultés d'acceptation par la population et qui nécessitent une concertation approfondie. Sont cités comme exemple le déplacement de digues, la création de zones de surstockage, l'installation de déversoirs de sécurité, la création de bras de décharge, l'entretien et la restauration du lit du fleuve.

L'Etablissement a décidé de contribuer à ce projet, sous forme d'apport d'études ou de valorisation du temps de travail de personnel de l'Etablissement, à hauteur d'un montant maximal évalué à 750.000 € sur la durée du programme, les dépenses correspondantes s'inscrivant dans la stratégie de prévention des inondations en Loire moyenne.

Le bureau du 19 février 2004 a sélectionné les actions prioritaires qui seront réalisées dans le cadre de ce projet. Elles comprennent notamment la traduction des principaux documents relatifs à la stratégie, une **expertise de la stratégie Loire moyenne par une équipe de consultants européens** à constituer et à sélectionner parmi les partenaires allemands et hollandais du projet, ainsi qu'une étude des Vals amont.

B.2.2. - Participation aux projets de prévention des inondations retenus par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

Par circulaire du 1er octobre 2002, la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable a lancé un appel à candidatures national pour la prévention des inondations, pour la période 2003-2006, avec appel à maîtrises d'ouvrages.

Les premiers projets sélectionnés par l'Etat , avec leur coût prévisionnel et une évaluation du financement que l'Etat pourrait leur apporter, ont été connus le 19 juin.

Pour le bassin de la Loire ont été retenus les **trois projets** suivants :

- **le bassin de la Maine** (coût total du projet évalué à 25,56 M€ TTC, avec une part Etat prévue de 7,25 M€), et pour **chef de projet la Région des Pays de la Loire,**
- **le bassin de la Loire amont** (coût total du projet évalué à 8,94 M€ TTC, avec une part Etat de 2,41 M€), et pour **chef de projet le Département de la Haute-Loire,**
- **et le bassin du Furan** (Loire) (coût total du projet évalué à 14 M€ TTC, avec une part Etat de 2,72 M€), et pour **chef de projet Saint Etienne Métropole.**

En l'attente du détail des modalités techniques et financières correspondantes, l'Etablissement a donné son accord le 3 juillet 2003 à des modalités prioritaires d'intervention :

- **pour le bassin de la Maine** : lancement de l'**étude de modélisation des basses vallées angevines** et préparation, en concertation avec les partenaires du projet, d'une étude de **mise en cohérence des projets d'aménagement hydraulique prévus sur ce bassin**,
- **pour la Loire amont** : lancement de la **réalisation d'un modèle de prévision des crues de la Loire à l'amont de Villerest**, destiné à améliorer la gestion du barrage et à donner des informations pertinentes aux communes pour la gestion locale du risque d'inondation.

On notera par ailleurs :

- **Sur le bassin de la Maine**, une chargée de mission a été recrutée par l'Etablissement depuis juin 2003, en vue de constituer un réseau de techniciens sur l'ensemble du bassin, analogue à celui créé depuis l'été 2002 en Loire moyenne.

A signaler que les financeurs de cette mission Maine ont souhaité que la chargée de mission de l'Etablissement s'investisse prioritairement dans le pilotage de l'étude des basses vallées angevines et de l'étude de mise en cohérence, ainsi que dans l'appui technique aux collectivités du bassin. (compte rendu d'activités 2003 de cette chargée de mission).

- **Sur les bassins de la Loire amont et du Furan,** la mise en place des développements d'OSIRIS et du serveur CRISTAL pourra être effectuée suivant des modalités analogues au bassin de la Loire.

Le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable a souhaité que les projets retenus fassent l'objet d'une **convention de projet** entre l'Etat, le porteur de projet et les autres financeurs, ayant pour objet de préciser le programme d'actions, son calendrier, son évaluation, les équipes de projet, ainsi que les principes de financement par l'Etat.

Le comité syndical du 21 novembre 2003 a autorisé en conséquence la **signature** par l'Etablissement **des 3 conventions** correspondantes pour les projets **Maine**, **Loire amont** et **Furan**, après mise au point en concertation avec les services de l'Etat et les collectivités concernées.

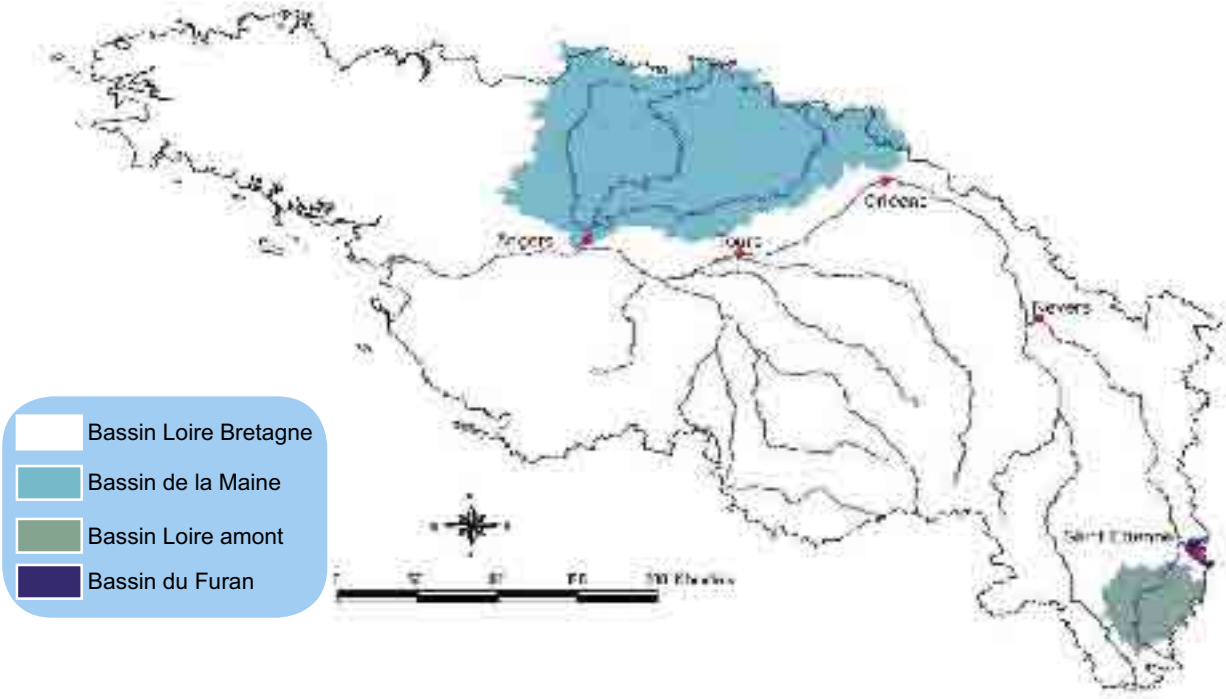

Projets de prévention des inondations retenus par le Ministère appuyés par l'Etablissement Public Loire

C - Amélioration de la gestion de la ressource en eau et des espaces naturels et ruraux des vallées

Ce chapitre présente les actions prévues dans le cadre du Programme Interrégional Loire Grandeur Nature. Le rôle essentiel des retenues de NAUSSAC et VILLEREST pour le soutien des étiages en 2003 et l'écrêtement de la crue de décembre est présenté au chapitre III-2 - A.1. ci-après.

C-1 Retenues de NAUSSAC et VILLEREST

NAUSSAC

La convention cadre tripartite Etat/EPALA/Agence de l'eau du 21 décembre 2000 de mise en oeuvre du programme interrégional Loire grandeur nature prévoyait qu'à la fin de la concession de NAUSSAC l'exploitation du barrage et de la retenue devait être confiée par l'Etat à l'Etablissement.

Dans un premier temps, il a été décidé, par convention signée le 26 décembre 2002 que, **l'Etablissement assurerait la gestion et la maintenance de l'ouvrage pour la période du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2006**. Cette période de quatre années doit être mise à profit pour arrêter entre les trois partenaires un cadre juridique et financier pérenne, en vue d'une reprise définitive de la gestion de l'ouvrage par l'Etablissement à partir du 1er janvier 2007.

Le transfert de la gestion du barrage et de la retenue s'est donc effectué au 1er janvier 2003, l'Etablissement en ayant confié l'exploitation à la société BRL Exploitation déjà chargée pour son compte de celle des installations de pompage et de turbinage de Naussac 2.

VILLEREST

La même convention cadre tripartite du 21 décembre 2000 prévoit que la **restauration de la qualité des eaux dans la retenue** de VILLEREST **constitue une priorité**.

Un appel d'offres relatif à la réalisation d'une campagne de sensibilisation à la réduction des phosphates a été lancé en conséquence par l'Etablissement.

Le **lancement** officiel de cette **campagne** a été effectué par le Président de l'Etablissement, lors d'une réunion tenue le **6 octobre 2003** à **Villerest**.

Celle-ci a consisté à publier un certain nombre d'encarts publicitaires dans la presse du Département de la Loire, accompagnés d'un texte pédagogique sur l'eutrophisation.

Des tables rondes ont été également été organisées, regroupant élus, industriels et associations.

Principaux enseignements de la campagne de sensibilisation à l'eutrophisation

L'implication des différents publics visés n'a pas été d'un niveau équivalent, mais on peut évaluer globalement que les collectivités, les entreprises et les associations ont pris, à la suite de cette campagne, la mesure des efforts communs qu'il y avait encore à accomplir pour réduire le niveau d'eutrophisation sur le site de Villerest.

L'implication nouvelle de l'Etablissement dans le registre de la qualité de l'eau, en partenariat avec l'agence de l'eau Loire Bretagne, a été unanimement appréciée.

Au-delà de la diffusion des actes de la campagne qui comprendront le compte rendu de la réunion de lancement du 6 octobre et des tables rondes, il est apparu souhaitable de lui donner un certain nombre de prolongements.

Il est en particulier prévu :

- d'inclure dans la charte d'Environnement du Département de la Loire, une action spécifique relative à la réduction des phosphates sur le bassin versant de la retenue de Villerest,
- de reconduire dans 2 ans les rencontres de Villerest sur l'eutrophisation, afin de dresser un bilan des avancées en matière de qualité de l'eau sur le site,
- de nouer des partenariats avec des associations de protection de la nature et de consommateurs (éventuellement groupés) en vue de poursuivre la sensibilisation des habitants du bassin versant de la retenue et de ses consommateurs.
- de réaliser une exposition dans le cadre de ce partenariat qui pourrait également servir de support à des classes Loire de ce Département.
- de conduire des partenariats avec les lycées agricoles situés sur le bassin versant de Villerest, en vue de les sensibiliser à cette démarche.

C-2 Vallée du Cher

C-2.1. - Engagement des démarches SAGE dans le bassin versant du Cher

Lors de sa séance plénière du 21 novembre 2002, le comité syndical de l'Etablissement avait autorisé le recrutement d'un **chargé de mission vallée du Cher,** en vue d'assurer une coordination technique générale des études de la vallée et de favoriser la mise en place d'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Ce chargé de mission a pris ses fonctions le 1er juin 2003. Basé dans un premier temps à ORLEANS, il est placé sous l'autorité du directeur technique de l'Etablissement, en l'attente de la mise en place de la Commission Locale de l'Eau correspondante. (compte rendu d'activités 2003 de ce chargé de mission).

Le bureau du 20 mars 2003 a donné son accord pour que l'Etablissement assure la **maîtrise d'ouvrage d'une étude préalable à la mise en place d'une gestion concertée de l'eau dans le bassin versant du Cher.** L'objectif principal de cette étude étant de rassembler l'ensemble des informations et données nécessaires pour argumenter le choix d'une ou plusieurs procédures de SAGE.

Etude préalable à la mise en place d'une gestion concertée de l'eau dans le bassin versant du Cher

L'étude préalable à la mise en place d'une gestion concertée de l'eau dans le bassin versant du Cher a été confiée après consultation au bureau d'études Beture Cerec pour un montant de 76.346 € TTC. Le lancement de l'étude a eu lieu le 1er juillet 2003 pour une durée de 6 mois comprenant trois étapes distinctes.

La première étape s'est déroulée du 1er juillet au 15 septembre 2003. Elle a consisté à réaliser un **état des lieux du bassin versant du Cher** et un **diagnostic global de la ressource en eau.** Cette investigation a permis de réaliser un premier découpage du bassin versant en plusieurs zones cohérentes d'un point de vue physique et socio-économique. Sur la base de ce découpage, des propositions de scénarii de SAGE pouvant être mis en place sur le bassin ont été proposées par le bureau d'études.

Parmi elles, le scénario unanimement retenu par les élus de l'Etablissement, par l'agence de l'eau Loire Bretagne, la DIREN et les représentants des collectivités présents dans le réseau, a été celui préconisant **deux SAGE** :

- **SAGE amont** : bassin du Cher en amont de Vierzon et bassin de l'Arnon
- **SAGE aval** : bassin du Cher en aval de Vierzon jusqu'à la confluence avec la Loire

La deuxième étape tenue, entre le 15 septembre et le 31 décembre 2003 a consisté à réaliser les dossiers préliminaires relatifs à chacune des deux procédures, et à la consultation des collectivités concernées (Communes, Conseils généraux et Régionaux).

L'ensemble de ces documents ont été présentés aux services de l'Etat lors d'une réunion présidée le 3 décembre 2003 par la Préfète du Cher, Coordinatrice de la procédure. Le scénario préconisé a été approuvé et les observations et critiques concernant les dossiers préliminaires ont été intégrées dans leur version finale.

La troisième étape de cette étude a consisté à réaliser une plaquette de présentation des deux procédures engagées destinées à l'information des collectivités et du grand public.

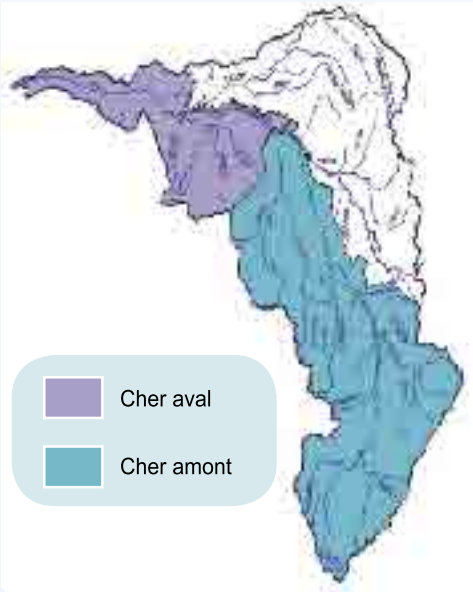

Suite à cette étude, sept réunions d'informations animées par l'Etablissement Public Loire en collaboration avec les Missions Interservices de l'Eau de chaque Département et le bureau d'études Beture Cerec se sont tenues en janvier 2004. Destinées aux élus de l'ensemble des collectivités concernées, leur consultation officielle est prévue au printemps 2004, l'objectif étant d'approuver officiellement les périmètres des 2 SAGE dans le courant de l'été.

C-3 Allier aval

Le comité syndical du 21 novembre 2003 a décidé d'apporter un appui technique à l'élaboration du SAGE Allier aval, dont le périmètre a été adopté par le comité de bassin Loire bretagne lors de sa réunion du 13 décembre 2001 et d'autoriser le recrutement d'un chargé de mission contractuel « Allier Aval ».

Ce recrutement est dans l'attente de la mise en place de la CLE de ce SAGE.

C-4 Poissons migrateurs

C 4.1. - Saumon

Le projet LIFE « Sauvegarde du grand saumon de Loire » piloté par l'association LOGRAMI (LOire GRAnds MIgrateurs) et dont l'Etablissement est l'un des principaux partenaires a été retenu par la commission européenne en juillet 2001.

*Il permet d'amorcer le **retour** de la population de grands saumons à l'échelle du bassin de la Loire, avec un effectif **visé** de l'ordre de **4.500 adultes**, et de mettre au point des techniques de réintroduction.*

Il prévoit notamment :

- *l'amélioration des connaissances sur les habitats de reproduction potentiels,*
- *un programme de repeuplement, incluant le fonctionnement de la salmoniculture de Chanteuges sur le haut Allier de 2001 à 2004,*
- *la mise en place d'outils de suivi et d'évaluation des résultats du programme,*
- *des actions de sensibilisation et d'information du public.*

Le coût total du projet est de 2.4 M€ et sa durée prévisionnelle de 4 ans jusqu'à fin 2004.

Le plan de financement prévoit une contribution communautaire de 50 % et une participation de l'Etablissement à hauteur de 365.900 €, soit 15,1 %, les autres partenaires financiers étant l'Etat, l'Agence de l'eau Loire Bretagne et EDF.

***L'Etablissement est chargé des actions de sensibilisation et d'information du public** (édition de lettres d'information, diffusion de communiqués de presse, organisation d'un colloque de restitution, etc…).*

L'Etablissement a participé en 2003, à hauteur de 98.473 €, aux principales actions suivantes :

- production par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut Allier de **4 000 000 d'œufs à la salmoniculture de Chanteuges** répartis comme suit :

  - 430 000 œufs dans les incubateurs de terrain,
  - 530 000 alevins thermo-régulés pour la production de smolts,
  - 850 000 en régime naturel pour la production des alevins à déverser,
  - 250 000 œufs pour le bassin de la Gartempe
  - 445 000 destinés aux autres bassins et au bassin de l'Arroux.

- 62 géniteurs ont été piégés au printemps, puis 41 à l'automne au piège de la Bageasse à Brioude (en Haute-Loire),

- déversement de smolts (saumoneaux d'un an) de février à mars et d'alevins de mai à juin sur les bassins de l'Allier et de la Gartempe,

- exploitation des stations de comptage de Vichy (Allier), de Poutès (Haute-Loire) et de Châteauponsac (Haute-Vienne) qui auront permis de dénombrer les passages suivants de saumons en 2003 :

  - **1238 saumons à Vichy** (au lieu de 541 en 2002)
  - **154 saumons à Poutès** (au lieu de 40 en 2002)
  - 9 poissons à Châteauponsac

- opérations de pêches électriques de comptage sur l'Allier, la Sioule, et sur le bassin de la Gartempe de fin août à septembre réalisées par le Conseil Supérieur de la Pêche.

- le **premier numéro du journal du programme** réalisé par l'Etablissement a été diffusé en janvier 2003.

C-4.2. - Anguilles

Par délibération du comité syndical du 21 novembre 2003, l'Etablissement a décidé de soutenir financièrement à hauteur de 30.000 € **le tableau de bord** anguilles **du bassin de la Loire,** dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Association LOGRAMI pour une période de trois ans d'avril 2004 à avril 2007.

Ce tableau de bord présente notamment un grand intérêt afin de pouvoir pérenniser la pêche sur la côte française, en raison de la situation actuelle de cette espèce.

C-5 Programme Loire Nature

Le programme Loire nature a débuté en 1993 grâce au soutien de l'Union européenne (LIFE Nature) avec comme objectifs de renforcer la notion « d'espace de liberté » de la Loire et de l'Allier et de préserver ainsi les milieux naturels. Suite au succès de cette première phase, une poursuite plus ambitieuse du programme a été initiée, en concertation étroite entre les opérateurs associatifs et les partenaires de bassin. Loire nature est aujourd'hui partie prenante du Plan Loire Grandeur Nature initié par l'Etat, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et l'Etablissement.

La seconde phase de Loire nature vise à mettre en œuvre une gestion des sites garantissant la préservation des différentes fonctions écologiques des zones humides du bassin de la Loire. Elle est portée par le réseau des Conservatoires d'espaces naturels et leur fédération (ENF), le WWF, la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) et 6 de ses délégations régionales ainsi que la FRAPNA Loire. Les interventions concernent 50 sites localisés dans 8 Régions du bassin de la Loire et portent sur les cours de la Loire, de l'Allier et leurs principaux affluents (Vienne, Indre, Cher…). Elles prennent en compte des milieux naturels divers : tourbières et landes des hauts bassins, petit chevelu des cours d'eau de la Haute Vienne, gorges de la Loire et de l'Allier, bancs de sable, forêts alluviales et annexes hydrauliques (boires) des cours moyens, prairies humides des affluents et de la basse Loire…

D'un montant estimatif de 15,67 M€ et d'une durée de 5 ans (avec une participation prévue de l'Etablissement de 716.380 €), pour des actions transversales conduites à l'échelle du bassin, Loire nature doit permettre de répondre à plusieurs attentes :

- *tester et mettre en œuvre des actions concrètes sur les sites afin d'éprouver des techniques de gestion des milieux alluviaux,*
- *permettre le maintien de la fonctionnalité des zones humides, notamment en ce qui concerne la préservation de la dynamique fluviale, de la ressource en eau et des zones d'expansion des crues,*
- *élaborer des outils techniques variés (scientifique, communication, gestion, pédagogie…) destinés à tous les organismes travaillant sur la Loire et ses affluents,*
- *œuvrer en faveur de la sensibilisation des riverains à la préservation du patrimoine fluvial et soutenir le développement d'actions de tourisme de nature basées sur le patrimoine naturel ligérien.*

*Le programme prévoit des **actions localisées** sur **50 sites d'intervention** situés sur l'ensemble du bassin versant :*

- *des inventaires et études scientifiques afin de multiplier et mettre en commun les connaissances sur les milieux ligériens,*
- *l'acquisition ou la location d'environ 4 500 hectares de terrains de haute valeur écologique,*

- *la réalisation de plans de gestion,*
- *des travaux de restauration et de gestion des milieux,*
- *le suivi écologique des sites gérés.*

Une collaboration avec les agriculteurs riverains est engagée pour favoriser des pratiques agricoles adaptées et promouvoir les mesures agri-environnementales.

*Des **actions à caractère transversal** sont également mises en place à **l'échelle du bassin de la Loire,** pour valoriser le travail mené localement et maintenir une cohérence avec les autres volets du Plan Loire Grandeur Nature. Elles comprennent :*

- *la coordination générale du programme assurée par ENF,*
- *un large volet de suivi scientifique et de mise à disposition des connaissances, développé en collaboration entre ENF et la LPO,*
- *un travail de **sensibilisation**, de **pédagogie** et de valorisation du **tourisme nature** réalisé conjointement par la LPO Auvergne et **l'Etablissement**,*
- *la communication du programme assurée par le WWF.*

Un compte rendu sommaire des principales actions réalisées dans le cadre du programme Loire nature peut être consulté en ligne.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les actions transversales à l'échelle du bassin de la Loire, on retiendra plus particulièrement en 2003 pour la deuxième année de ce programme les actions réalisées dans les **4 domaines suivants** :

1) - Communication

- l'édition d'une **plaquette d'information générale** de présentation du programme diffusée à 10.000 exemplaires,
- la réalisation d'un **voyage de presse** sur le site de Varennes-Moulins (Allier)
- l'édition d'une **plaquette grand public** diffusé à 60.000 exemplaires, accompagnée d'un poster (1.500 exemplaires)
- la parution du premier «Messages de Loire», **bulletin d'information** du programme Loire nature à fréquence semestrielle. Diffusion à 4.500 exemplaires, notamment à travers un partenariat avec la revue La Loire et ses Terroirs,
- la réalisation d'un **stand d'exposition** Loire nature.

2) - Sensibilisation - pédagogie

- un **recensement de l'offre des « animations et supports pédagogiques nature »** du bassin incluant un annuaire des structures et personnes ressources du bassin,

- l'**analyse des besoins** en matière de sensibilisation-pédagogie des opérateurs, d'après une étude et une analyse de l'offre,

- la conception d'un **cahier pédagogique** pour les enfants de maternelles, à destination des enseignants et des animateurs (édition prévue au printemps 2004),

- l'organisation des **premières rencontres** annuelles Loire nature « **sensibilisation-pédagogie** » les **15 et 16 octobre 2003** à Châtel-Guyon (Puy-de-Dôme).

3) - Tourisme de nature

Le **tourisme de nature est** aujourd'hui **une activité émergente**. Dans le cadre du programme Loire nature, la **Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne et l'Etablissement Public Loire travaillent en commun à le développer** à l'échelle du bassin de la Loire, en lien avec les opérateurs et les sites du programme. Ont été réalisés en 2003 :

- un **recensement de l'offre de tourisme de nature** sur le bassin de la Loire incluant un annuaire des structures et personnes ressources, ainsi qu'une analyse de l'offre.
- une **analyse de la demande des clientèles** de tourisme de nature au niveau national et du bassin
- l'organisation des **premières rencontres** annuelles Loire nature **« Tourisme de nature »** rassemblant acteurs du tourisme et de l'environnement les **15 et 16 octobre 2003** à Châtel-Guyon (Puy-de-Dôme).

4) - Actions scientifiques

- Mise en cohérence des actions des opérateurs locaux, assistance et suivi de leurs actions réalisation d'un tronc commun de protocoles harmonisés, création d'une base de données informatisée sur le suivi de la gestion des sites Loire Nature.
- Mise en place d'un observatoire du patrimoine naturel ligérien sur le bassin versant : définition des listes d'espèces de référence sur l'ensemble du bassin versant, réflexion sur la structuration de l'observatoire, démarrage de la collecte des informations pour l'avifaune, réunion de présentation des actions aux acteurs associatifs dans les Régions.

On notera que le montant total des actions transversales de Loire Nature engagées en 2003 s'est monté à 374.601 € avec une participation de l'Etablissement de 129.889 €.

L'offre et la demande du tourisme de nature sur le bassin de la Loire

Analyse de la demande en tourisme de nature

L'Établissement a confié à Science Com' de Nantes une étude pilotée par la LPO Auvergne.

De l'examen de celle-ci, on retiendra plus particulièrement quelques remarques générales sur les attentes des français en matière de tourisme de nature :

- 86% des personnes enquêtées souhaitent d'abord profiter de la nature,
- 81% estiment qu'il faut aussi proposer d'autres activités,
- 78% pensent que l'exploration en pleine nature suppose une discipline qu'une simple approche touristique ne permet pas.

Plus concrètement, les personnes interrogées souhaitent :

- une durée de séjour assez courte (3 à 7 jours),
- un choix d'activités variées (alliant nature et culture),
- une thématique précise adaptée au séjour,

des activités adaptées à l'expérience des participants.

Bilan de l'offre de tourisme de nature sur le bassin de la Loire

De l'examen de ce bilan réalisé par la LPO Auvergne auprès des tours-opérateurs qui proposent des voyages de type naturaliste, on retiendra les principaux enseignements suivants :

- une faible commercialisation par les tours opérateurs spécialisés, des parcs naturels régionaux et des associations de protection de la nature,
- la France est une destination «nature» peu reconnue à ce jour.

D – Mise en valeur du patrimoine

D-1 Actions de développement touristique

D-1.1. - Véloroutes et voies vertes

L'Etablissement a été mandaté par ses membres pour faciliter et appuyer l'émergence de véloroutes et voies vertes dans les Régions amont du bassin de la Loire et pour soutenir **la liaison Nantes – Budapest.**

Cette liaison entre dans le cadre du projet INTERREG « Eurovéloroute des fleuves » qui permettra d'assurer **une jonction entre trois grands fleuves d'Europe** : la Loire, le Rhin et le Danube. Ce projet a été approuvé par la commission européenne le 28 novembre 2003.

Sollicité par certaines collectivités riveraines ainsi que par Voies Nationales de France, l'Etablissement a décidé en 2003 d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'une **étude globale du tracé entre Nevers et Chalon-sur-Saône**, via Digoin visant à prendre en compte la dimension touristique et environnementale du projet, ses caractéristiques techniques, ainsi que son impact économique.

La mise en œuvre de cette démarche concertée a été engagée en 2004.

D-1.2. - Développement du tourisme de nature

Les actions de développement du tourisme de nature s'effectuent principalement au travers des différentes actions transversales inscrites dans le programme Loire Nature (Cf. C-5 ci-avant).

C'est la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) d'Auvergne qui est plus particulièrement chargée de la mise en œuvre technique de ce volet, en étroite coopération avec l'Etablissement.

Le travail sur le volet touristique et pédagogique n'a réellement été engagé qu'au deuxième semestre de l'année, la LPO Auvergne ayant recruté à cet effet un chef de projet.

D-1.3. - Carte touristique du bassin de la Loire

L'Etablissement a engagé en partenariat avec l'Institut Géographique National (IGN), l'édition d'une carte touristique du bassin de la Loire intitulée : « la Loire et ses affluents ».

En collaboration avec les Comités Départementaux du Tourisme (CDT) concernés, il a été procédé notamment au recensement des sites naturels et patrimoniaux à faire apparaître sur la carte qui sera finalisée d'ici le printemps 2004.

D-1.4. - Développement touristique du site de Naussac

En lien avec le Syndicat Intercommunal d'aménagement et de gestion du plan d'eau de Naussac (SIAGPEN) et le Comité départemental du tourisme de Lozère une étude stratégique de développement du tourisme a été réalisée avec l'appui financier de l'Etablissement.

Cette étude ambitieuse préconise un développement cohérent et global sur le lac de Naussac compatible avec sa vocation de soutien d'étiage de l'Allier. La diversité des aménagements préconisés vise à intégrer le lac de Naussac dans une stratégie locale et régionale en ouvrant l'espace à un tourisme plus large.

D-1.5. - Guide touristique de la vallée du Cher

L'Etablissement a décidé en juillet 2003 d'engager la réalisation d'un guide touristique de la vallée du Cher, en concertation avec les Comités Départementaux de Tourisme concernés et l'Association pour le Développement du Cher. L'édition de ce guide est prévue au printemps 2005.

D-2 Actions d'information et de sensibilisation

D-2.1. - Mise en réseau des Maisons de Loire

L'Etablissement a confié en 2002 à un cabinet consultant une expertise des Maisons de Loire. Celle-ci a eu pour objet d'établir un état des lieux de l'offre existante et des projets à l'échelle du bassin, et de formuler des propositions de mise en réseau de ces différentes structures.

Le rendu en a été effectué au printemps 2003, une réunion de restitution à destination de l'ensemble des acteurs du bassin ayant été organisée en octobre 2003 à la Maison de Loire de Jargeau (Loiret).

Des perspectives de mise en réseau ont été identifiées, par exemple pour le tourisme de nature ou la sensibilisation et la pédagogie. Des projets communs à l'échelle interdépartementale et interrégionale vont être définis en 2004, à l'initiative de l'Etablissement.

D-2.2. - Site internet portail sur le grand saumon de Loire

C'est début 2002 qu'ont été présentées les conclusions finales de l'étude de la « route du saumon ». Les préconisations générales de mise en réseau des sites, des compétences et des acteurs ont été déclinées sous forme d'un plan d'actions proposant des opérations

de communication, d'aménagement de sites et de conception de produits touristiques.

Au vu de celles-ci, l'Etablissement a décidé de réaliser un portail Internet d'accès vers les sites des différents acteurs institutionnels et associatifs impliqués dans les actions de préservation et de restauration des poissons migrateurs.

Ce site en cours de finition est consultable sur www.saumondeloire.com.

D-2.3. - Classes Loire

L'Etablissement a financé en 2003 une vingtaine de projets pédagogiques mis en place par des établissements scolaires, ayant pour objet la valorisation du patrimoine ligérien.

Une réunion de coordination de l'opération Classes Loire a été organisée en novembre. Les partenaires institutionnels de l'opération ont renouvelé l'intérêt porté à la démarche et leur volonté de la faire encore mieux connaître.

D-2.4. - Sensibilisation des acteurs du tourisme

Engagée en 2001, la démarche de sensibilisation en direction des acteurs touristiques du bassin (Comités Régionaux du Tourisme, Comités Départementaux du Tourisme, Offices de tourisme et élus concernés) a été poursuivie en 2003. Une réunion d'information et d'échange a en effet été organisée en octobre à Châtelguyon en parallèle avec les rencontres Loire nature.

Des contacts ont été noués avec les différents acteurs du tourisme, notamment avec le Club des CDT du Massif Central qui partage des problématiques recoupant l'action entreprise par l'Etablissement en matière touristique. Il a été évoqué, parallèlement, l'intérêt du développement du tourisme de pêche sur le bassin et le rôle que l'Etablissement pourrait y prendre.

D-3 Protection et valorisation du patrimoine

D-3.1. - Inscription du Val de Loire au patrimoine mondial

En 2003, l'Etablissement a participé aux réunions de la conférence territoriale, créée en novembre 2001 chargée d'adopter les grandes orientations concernant la gestion du site inscrit entre Sully sur Loire (Loiret) et Chalonnes (Maine-et-Loire).

L'Etablissement participe également au groupe de travail technique mis en place par la Mission Val de Loire pour la réalisation d'un schéma de navigation de loisir sur le site inscrit au patrimoine mondial.

III-2 – AUTRES ACTIONS DE L'ÉTABLISSEMENT EN 2003

Les autres actions conduites par l'Etablissement en 2003, en-dehors du cadre du Plan Loire, sont exposées ci-après ; elles concernent principalement **ses activités d'exploitant et de gestionnaire foncier, ainsi que l'aide aux travaux locaux.**

On relèvera en particulier le rôle essentiel des retenues de NAUSSAC et VILLEREST en 2003.

Un dernier chapitre recense les actions de communication effectuées en 2003.

A - Exploitation et gestion du patrimoine de l'Établissement

Sont présentées dans ce chapitre les actions effectuées pour :

- l'exploitation des retenues de NAUSSAC et de VILLEREST,
- l'exploitation du système CRISTAL,
- la gestion du foncier bâti et non bâti de l'Etablissement.

A-1 Exploitation des retenues de NAUSSAC et de VILLEREST

A.1.1 - Caractéristiques hydrologiques de l'année

L'année 2003 se caractérise par une **hydraulicité très contrastée**, qui aura **très fortement sollicité les barrages de VILLEREST** (pour le soutien d'étiage et la crue de décembre) **et de NAUSSAC** pour l'étiage.

Après un hiver classique, le printemps et l'été ont été très secs. Le soutien des débits d'étiage commencé dès la fin du mois de mai sur l'Allier s'est poursuivi jusqu'à fin novembre. Puis début décembre, une crue importante s'est déclenchée sur le haut du bassin de la Loire, avec un débit maximal de 2900 m3/s au barrage de Villerest.

A-1.2 - Gestion des étiages

Apports de VILLEREST

En raison de la situation hydrologique et de l'évolution des volumes stockés dans les retenues, le Comité de Gestion Technique des Réservoirs de Naussac et Villerest présidé par le Préfet de Bassin, a progressivement réduit l'objectif de débit à Gien de 60 m³/s à 55 m³/s puis 45 m³/s. Un volume total d'environ **70 millions de m³** a été déstocké du réservoir de Villerest entre fin mai et fin octobre.

Apports de NAUSSAC

La cote maximale de la retenue a été atteinte fin janvier représentant un volume de 192 millions de m³. Le soutien d'étiage de l'Allier a démarré le 19 mai et s'est achevé le 17 novembre 2003. Durant cette période, ce sont **151 millions de m³** qui ont été destockés.

Evolution du volume de la retenue de VILLEREST

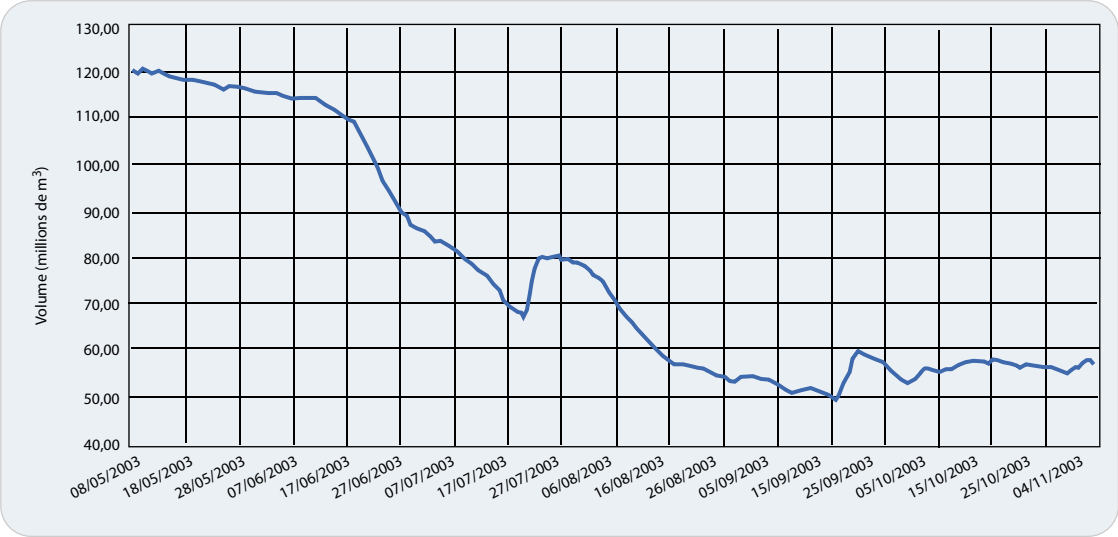

A-1.3. - Crue de décembre 2003

Un épisode pluvieux cévenol de très forte intensité et particulièrement long a touché les hauts bassins de la Loire et de l'Allier entre le 1er et le 3 décembre.

Les cumuls les plus importants enregistrés par le réseau de surveillance CRISTAL ont atteint en 48 h, plus de 300 mm sur le haut bassin de la Loire. Les monts du Forez ont également été bien touchés avec près de 150 mm en 24 h.

Ces précipitations ont conduit le Centre de Gestion des Crues et des Etiages d'Orléans à déclencher l'état de crue dans la soirée du 1er décembre.

Le maximum de la crue est entré dans la retenue, à Feurs, dans la nuit du 2 au 3 décembre, avec une valeur supérieure à 2400 m³/s.

Les très importants apports directs dans la retenue en aval de Feurs (Lignon du Forez et Aix) ont porté ce débit à près de 2900 m³/s au barrage de Villerest.

Les manœuvres d'écrêtement du barrage, qui ont débuté le 2 décembre, ont permis de limiter le débit sortant à 1.600 m³/s, soit un gain en hauteur d'eau de l'ordre d'1,5 m à Roanne, immédiatement en aval. La pointe de crue a ainsi été diminuée et retardée.

Compte tenu de l'abaissement du plan d'eau qui avait été effectué pour réaliser des travaux sur les vannes de mi-fond, les variations de hauteur du plan d'eau ont été extrêmement rapides : plus d'un mètre par heure au plus fort de l'écrêtement. Le niveau de la retenue est ainsi remonté de 27 m en moins de 2 jours !

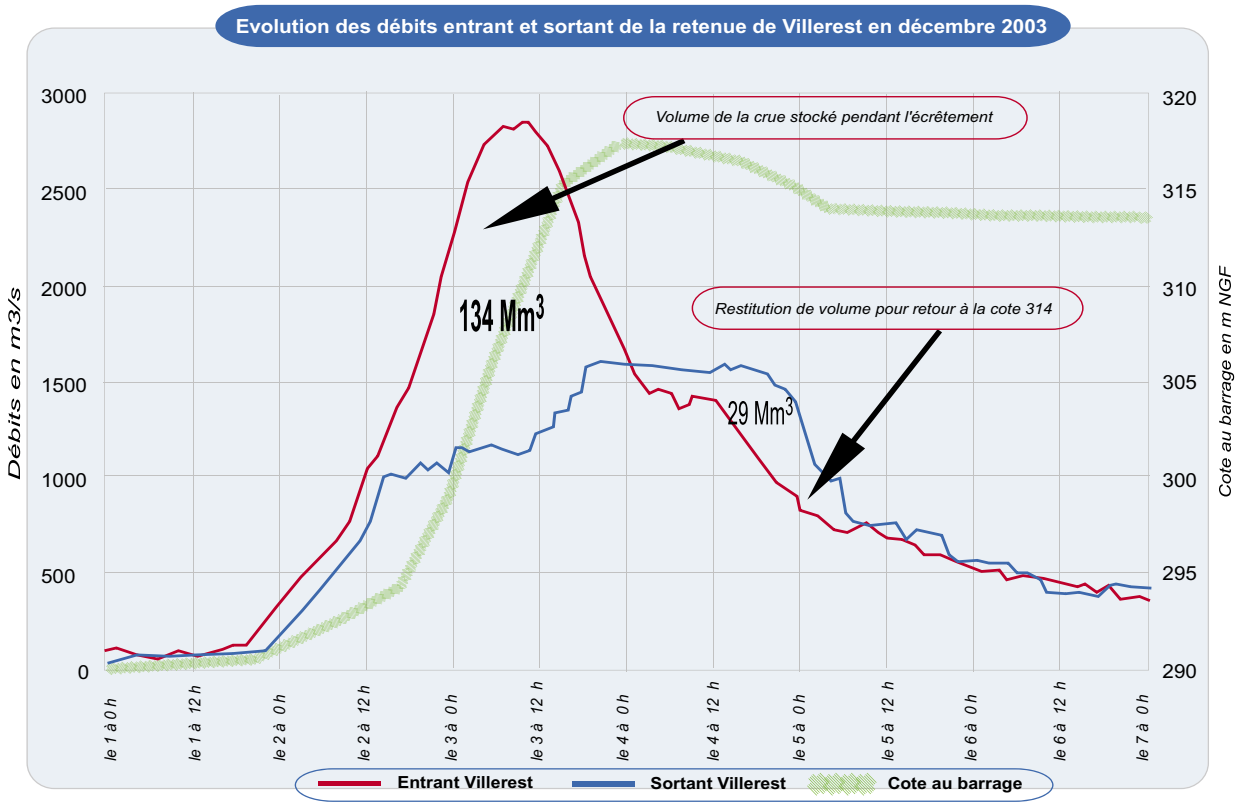

Cette crue est ainsi la plus forte crue connue à Villerest depuis 1907 (le débit maximum atteint jusqu'alors était de 2100 m3/s en 1996).

A.1.4 - Suivi de la qualité des eaux des retenues

Sur Naussac

La transparence de l'eau à NAUSSAC a été moins satisfaisante que les années précédentes et plus particulièrement à l'automne, en raison de la faible profondeur de la retenue due au déstockage important qui a accentué le développement algal.

Les températures des eaux de superficie sont restées exceptionnellement supérieures à 20 ° C de juin à fin août.

Les eaux superficielles sont restées bien oxygénées et la désoxygénation a été constatée dès juillet pour les eaux profondes.

Les teneurs en nitrates ont diminué de mars à octobre dans les eaux superficielles du fait de la consommation des algues et de la faiblesse des apports d'eau.

Les teneurs en azote ammoniacal sont restées faibles dans les eaux de surface au printemps et pendant la stratification estivale.

Villerest

La retenue de Villerest a présenté en 2003 le caractère d'un milieu eutrophe, plus marqué à l'amont du fait de la gestion des vannes du barrage effectuée qui a favorisé l'évacuation d'une partie des éléments nutritifs issus des sédiments en période d'anoxie.

Il est rappelé que l''ensemble des données prélevées permet d'alimenter le modèle mathématique POSEIDON de simulation du fonctionnement hydrobiologique de la retenue. Ces investigations sont nécessaires à la connaissance de l'état de la retenue et à son évolution. Elles visent également à définir les modalités de gestion les plus appropriées et à contrôler leurs effets, ainsi qu'à évaluer l'impact prévisionnel des mesures de dépollution du bassin versant.

A.1.5 - Faits marquants de l'année 2003

Sur le site de VILLEREST

L'année 2003 a permis le remplacement des calculateurs du barrage qui n'avaient pas été changés depuis sa mise en service.

Par ailleurs, le système anti-intrusion a été étendu à l'ensemble des points d'accès du barrage afin de répondre au mieux aux exigences de surveillance dans le cadre du plan Vigipirate renforcé.

Sur le site de NAUSSAC

Le barrage de Naussac, dont la gestion a été confiée à l'Etablissement au 1er janvier 2003 présente, depuis sa mise en service, des fuites jusqu'alors inexpliquées. Bien que celles-ci ne remettent pas en cause la sécurité propre du barrage, il est souhaitable d'en connaître les origines afin d'y apporter un remède.

En conséquence, au vu de la sécheresse de l'été 2003, le Préfet de la Lozère a demandé à l'Etablissement de poursuivre l'abaissement du plan d'eau dans la perspective d'anticipation de la visite décennale initialement prévue en 2007.

Cette visite a nécessité un abaissement accéléré de la retenue qui a débuté le 25 octobre 2003 et qui s'est achevé le 17 décembre 2003. A cette date la cote atteinte était de 910 m NGF pour un volume résiduel de 2,8 Mm3.

L'ensemble des études et investigations menées sur le barrage durant cette visite décennale a été pris en charge financièrement par l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

A-2 Exploitation du système CRISTAL

Les dépenses d'exploitation de CRISTAL en 2003 se sont montées à 795.196 €, soit un montant équivalent aux années précédentes.

L'année 2003 a été marquée principalement par la **préparation du transfert du réseau à l'Etat** effectué le 31 décembre, avec la signature de conventions avec l'Etat en fin d'année portant sur :

- le transfert du système proporement dit,
- l'appui fourni par l'Etat à l'Etablissement pour la gestion des barrages de VILLEREST et NAUSSAC

A-3 Gestion du foncier bâti et non bâti de l'Etablissement

L'année 2003 a vu la poursuite des réflexions engagées pour **rationaliser les modes de gestion du patrimoine bâti et non bâti de l'Etablissement.**

La question de la gestion du foncier acquis par l'Etablissement sur le site de Chambonchard a été examinée de manière détaillée lors des trois réunions du bureau.

On notera en particulier l'accord du bureau du 20 mars pour engager un programme de réhabilitation des maisons de l'Etablissement sur les communes de Chambonchard et La Petite Marche, dans la limite d'une enveloppe de 100.000 € par commune.

B - Travaux locaux - Recentrage du dispositif

24 dossiers présentés par les SICALA ont bénéficié d'aides de l'Etablissement, correspondant à un montant global de subvention de 199.817,38 €, sur un montant total de travaux de 1.103.098 €.

La question du rôle et de l'avenir des SICALA et des modalités d'attribution des subventions de l'Etablissement, au titre des travaux locaux, avait été examinée à plusieurs reprises par le passé, au sein des commissions et du comité syndical de l'Etablissement.

En 2003, **deux réunions relatives aux SICALA** ont été tenues respectivement, les **6 juin** (avec la participation des Présidents) et le **11 décembre 2003** (élargie aux délégués des Départements disposant d'un SICALA), à l'initiative du Président de l'Etablissement.

La réunion du 6 juin a été la première de ce type depuis la création de l'Etablissement.

Elle a permis de faire un point complet sur les attentes des Présidents de SICALA et sur les possibilités de renforcer effectivement leurs moyens. Il est apparu en particulier souhaitable de mieux définir les rôles respectifs du SICALA, du Département concerné et de l'Etablissement, ce qui passera sans doute à terme par une redéfinition des objectifs des SICALA et une adaptation de leur statut type.

Une deuxième réunion s'est tenue le 11 décembre 2003 à laquelle avaient été également conviés les délégués des Départements ayant constitué des SICALA.

En conclusion de celle-ci, il a été retenu le principe de revoir les **modalités d'aide aux travaux locaux par l'Etablissement, en les recentrant dès 2004 sur la prévention des inondations** et d'affecter en priorité l'appui technique de l'Etablissement aux SICALA, à l'élaboration des plans de secours et des DICRiM qui pourraient être coordonnés à leur échelle.

Ces dispositions ont été proposées au comité syndical du 19 février 2004 qui les acceptées.

C - Actions de communication

Le montant total des dépenses de communication de l'Etablissement en 2003 s'est élevé à 167.483 €.

Ces actions se sont effectuées pour certaines d'entre elles avec l'assistance d'un cabinet de communication et de relations publiques dans le cadre d'un marché passé avec l'Etablissement.

Le travail réalisé en interne par la cellule communication et relations publiques de la direction a par ailleurs consisté à assurer :

- la diffusion de 10 communiqués de presse, dont 2 dans le cadre du programme Life Restauration du grand saumon de Loire,
- la réalisation de revues mensuelles de la presse nationale et régionale,
- la refonte du site internet de l'Etablissement et sa mise à jour régulière,
- le suivi des différentes publications et actions,
- l'organisation d'évènements,
- et l'instruction des demandes de partenariat évènementiel.

Les principales actions suivantes ont été engagées ou effectuées en 2003 :

Publications et Internet

- Edition et diffusion du journal de l'Etablissement n° 39 en juin 2003
- Participation à l'édition de dossiers thématiques dans la revue La Loire et ses Terroirs (appels à projets sur la réduction du risque inondation, lutte contre les inondations en Loire moyenne, OSIRIS, et numéro spécial crue de la Loire de décembre 2003)
- Réalisation de 3 insertions publicitaires dans Le journal du Parlement, l'annuaire du club de la presse Val de Loire et la revue et La Loire et ses Terroirs
- Réalisation de la campagne de sensibilisation à la réduction des phosphates en Loire amont avec notamment la réalisation d'une affiche.
- Refonte du site internet de l'Etablissement en juin 2003 : www.eptb-loire.fr

1983 • 2003 20 ans au service des Ligériens

Au cours de l'année 2003, la commission Information et Communication de l'Etablissement aura donné son accord pour soutenir 4 manifestations :

Manifestations sportives :

- 14ème marathon international de canoë kayak des Pays de la Loire en septembre 2003,
- un triathlon sur le plan d'eau de Villerest (Loire) en juin 2003,
- les Olympides d'Auvergne à Brioude sur l'Allier en juin 2003.

Colloques :

- Partenaire technique et financier des Journées de la prévention des risques naturels organisées en janvier 2003 à ORLEANS par le BRGM.

Evènementiel

- Point presse à Naussac à l'occasion du transfert de Naussac 1 à l'Etablissement en janvier 2003,
- Organisation d'une journée d'information « les rencontres de Villerest » le 6 octobre dans le cadre de la campagne de sensibilisation à la réduction des phosphates en Loire amont,

- Organisation de l'anniversaire de l'Etablissement à Sully-sur-Loire le 21 novembre.

ANNEXES

- Délibérations du comité syndical et du bureau de l'Etablissement en 2003
- Clés de financement de l'Etablissement
- Indicateur d'activités

Délibérations adoptées en 2003

COMITE SYNDICAL DU 20 MARS 2003	
03-01	Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 21 novembre 2002
03-02	Approbation du budget primitif de l'exercice 2003
03-03	Budget primitif de l'exercice 2003 – Frais de fonctionnement administratif de l'Etablissement – Contribution des collectivités membres au titre de l'année 2003
03-04	Budget primitif de l'exercice 2003 – Répartition des dépenses relatives à l'exploitation du réseau CRISTAL (Centre de gestion des crues et des étiages et réseau de télémesures pluviométriques et hydrométriques)
03-05	Budget primitif de l'exercice 2003 – Répartition des dépenses relatives à l'exploitation du barrage de Villerest pour 2003
03-06	Budget primitif de l'exercice 2003 – Répartition des dépenses relatives à l'exploitation de Naussac
03-07	Budget primitif de l'exercice 2003 – Montant des dépenses relatives aux ouvrages et actions autorisées en 2003 – Répartition des dépenses
03-08	Réduction du risque d'inondation sur le bassin de la Maine Recrutement d'un chargé de mission bassin de la Maine pour la période 2003/2006
03-09	Annulation d'un titre relatif aux travaux de restauration du lit de la Loire en Région Bourgogne
03-10	Etude de l'impact d'une grande crue sur les réseaux en Loire moyenne
03-11	Participation et appui de l'Etablissement aux projets de prévention des inondations retenus par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
03-12	Amélioration de l'information des élus et des riverains sur les risques inondations
03-13	Appui aux communes pour l'élaboration de plans locaux de secours
03-14	Convention particulière relative à l'utilisation de CRISTAL par l'Etablissement à compter du 1er janvier 2004 et à l'appui fourni par l'Etat pour la gestion de Villerest et Naussac
03-15	Réalisation d'une étude globale de l'itinéraire cyclable Nevers, Digoin, Chalon sur Saône dans le cadre de la route européenne des trois fleuves
03-16	Modification du tableau des effectifs – Recrutement d'un ingénieur exploitation, d'un technicien exploitation, d'un rédacteur et d'un agent administratif – Transformation d'un poste d'agent administratif contractuel – Confirmation du recrutement d'un chargé de mission tourisme et culture
03-17	Adhésion de la Communauté d'Agglomération de SAUMUR
03-18	Modification du régime indemnitaire

COMITE SYNDICAL DU 3 JUILLET 2003	
03-19	Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 20 mars 2003
03-20	Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2002
03-21	Approbation de la Décision Modificative n°1 au Budget de l'exercice 2003
03-22	Affectation du résultat de l'exercice 2002
03-23	Amélioration de l'information des élus et des riverains sur les risques inondations. Suites du projet européen OSIRIS
03-24	Utilisation par l'Etablissement du Réseau CRISTAL à compter du 1er janvier 2004 et appui à la gestion des barrages de Villerest et Naussac.
03-25	Avenant n°6 à la convention entre l'Etat et l'Etablissement relative au fonctionnement et à la maintenance du réseau de télémesures hydrologiques et météorologiques du bassin de la Loire (Réseau CRISTAL)
03-26	Participation de l'Etablissement au programme Européen « Freude am Fluss »
03-27	Modalités prioritaires d'intervention de l'Etablissement dans les trois projets de prévention des inondations retenus par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable sur le bassin de la Maine, la Haute Loire et Saint Etienne Métropole
03-28	Requalification des postes de technicien et de rédacteur
03-29	Requalification du poste de chargé de mission contractuel pour le suivi et l'étude de l'impact d'une grande crue sur les réseaux de transport, d'énergie et de télécommunications le long de la Loire Moyenne
03-30	Modification des membres de la commission d'appel d'offres
COMITE SYNDICAL DU 21 NOVEMBRE 2003	
03-31	Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 3 juillet 2003
03-32	Décision modificative n° 2 au budget de l'exercice 2003
03-33	Etat de l'actif
Mise en oeuvre du programme interrégional Loire grandeur nature	
03-34	Modalités d'intervention de l'Etablissement dans les trois projets de prévention des inondations retenus par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable sur le bassin de la Maine, la Haute Loire et Saint Etienne Métropole
03-35	Convention avec l'Association PREVENTION 2000
03-36	Anticipation de la visite décennale du barrage de NAUSSAC
03-37	Appui à la réalisation du SAGE Allier aval - Recrutement d'un chargé de mission contractuel
03-38	Participation de l'Etablissement au tableau de bord anguilles du bassin de la Loire
03-39	Requalification du poste d'attaché principal

BUREAU DU 20 MARS 2003	
03-01	Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2002
03-02	Etude sur l'incrédulité des populations face aux risques d'inondation
03-03	Etude préalable à la mise en place d'une gestion concertée de l'eau dans la vallée du Cher
03-04	Participation de l'Etablissement au programme Loire Nature en 2003
03-05	Site internet portail sur le grand saumon de Loire
03-06	Participation de l'Etablissement à l'inventaire et à la valorisation des ports de Loire
03-07	Participation de l'Etablissement au projet pédagogique Lignon du Velay
03-08	Villerest – Marché d'exploitation de cinq ans
03-09	Villerest – Demande de concours de la DDE de la Loire pour le nettoyage de la retenue
03-10	Villerest – Mesures météorologiques et suivi thermique du plan d'eau Convention avec l'Ecole des Mines de Paris
03-11	Naussac – Plan Particulier d'Intervention du barrage
03-12	Naussac – Travaux de rattrapage d'entretien de Naussac 1
03-13	Naussac – Vente de l'énergie produite par turbinage
03-14	Naussac – Développement touristique du site
03-15	Naussac – Convention avec l'association des Scouts de France
03-16	Gestion du patrimoine foncier de l'Etablissement sur le site de Chambonchard
03-17	Gestion du patrimoine foncier de l'Etablissement sur le site du Veurdre
03-18	Assurance de l'Etablissement – Souscription d'une police responsabilité civile
03-19	Participation de l'Etablissement Public Loire aux travaux locaux d'aménagements réalisés par les collectivités locales
03-20	Aménagement de Chambonchard – Décompte général et définitif du marché de maîtrise d'œuvre
03-21	Participation de l'Etablissement à l'atelier final de restitution du projet OSIRIS
03-22	Indemnités de formation d'un agent détaché
03-23	Affiliation volontaire du Syndicat Mixte Interrégional Mission Val de Loire au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale
03-24	Convention avec la Mutualité Sociale Agricole du Loiret pour la Médecine du Travail
BUREAU DU 3 JUILLET 2003	
03-25	Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2003
03-26	Avenants aux conventions relatives au renforcement des levées en Région Centre et à la restauration du lit de la Loire en Région Pays de la Loire
03-27	Participation de l'Etablissement au Programme Loire Grandeur Nature en 2003. Avenant à la convention avec la L.P.O Auvergne

03-28	Villerest. Demande de concours de la DDE de la Loire pour l'entretien du domaine sur la commune de Villerest
03-29	Villerest. Participation de l'Etablissement à la fête de l'eau
03-30	Villerest. Aménagement d'un parcours au bord du lac
03-31	Villerest. Avenant au marché de remplacement des calculateurs
03-32	Villerest. Avenant n°2 au marché d'exploitation
03-33	Villerest. Avenant au marché de la campagne de sensibilisation à la réduction des rejets de phosphores dans le bassin versant de la retenue
03-34	Naussac. Dysfonctionnement des groupes turbines
03-35	Naussac. Pêche électrique de sauvetage sur le ruisseau du Réal (dérivation du Chapeauroux)
03-36	Naussac. Participation de l'Etablissement au développement touristique du site
03-37	Gestion du patrimoine foncier de l'Etablissement
03-38	Participation de l'Etablissement aux travaux locaux d'aménagements réalisés par les collectivités territoriales
03-39	Convention avec Hachette Livre pour la réalisation d'un guide touristique de la vallée du Cher
03-40	Participation à la manifestation « l'eau vive en fête »
03-41	Participation à la restauration de la péniche « Le Cap Vert »
03-42	Avenant à la convention de mise à disposition d'un chargé de mission par l'INRAP pour l'inventaire du patrimoine inondable de la Loire Moyenne
03-43	Indemnité de formation d'un agent de l'Etablissement
03-44	Participation au développement de l'observatoire des poissons migrateurs et à l'élaboration du projet de Maison de l'Allier à Vichy
03-45	Réseau CRISTAL. Marché de télécommunications - Avenant au marché 2003-02 du lot n°2
BUREAU DU 21 NOVEMBRE 2003	
03-46	Réseau CRISTAL - Transfert à l'Etat au 1er janvier 2004
03-47	Seuil expérimental de Le Fresnes-Ingrandes – Participation à une deuxième tranche de travaux
03-48	Région Bourgogne - Avenant à la convention relative au programme d'études et travaux de restauration du lit de la Loire
03-49	Villerest – Avenant n° 2 au marché de remplacement des calculateurs
03-50	Gestion du patrimoine foncier de l'Etablissement
03-51	Participation de l'Etablissement aux travaux locaux
03-52	NAUSSAC ET VILLEREST - Logements de fonction pour nécessité absolue de service
03-53	Renouvellement du contrat d'utilisation des logiciels MILORD
03-54	Participation à une formation qualifiante d'un ancien agent bénéficiant d'un plan d'aide au retour à l'emploi

Clés de financement des opérations

Répartition entre les Départements

Taux 2003 en %	03	07	18	23	37	41	42	43	44	45	48	49	58	63	71	87	TOTAL
Clé de solidarité																	
Solidarité générale	5,89	0,09	5,84	1,41	10,18	5,98	5,85	3,36	21,71	9,54	0,11	11,16	3,13	11,52	4,23	0,00	100
Solidarité saumon	5,27	0,08	5,22	1,26	9,10	5,34	10,36	3,00	19,39	8,53	0,10	9,97	2,79	10,29	3,78	5,52	100
Solidarité Cristal et Villerest	5,57	0,09	5,52	1,33	9,63	5,65	10,97	3,18	20,53	9,02	0,11	10,55	2,96	10,89	4,00	0,00	100
Clé technique des ouvrages																	
Naussac 2	11,30	0,00	11,20	0,40	14,40	10,30	0,00	3,00	3,10	17,50	0,00	3,50	2,10	22,20	1,00	0,00	100
Chambonchard	15,10	0,00	20,30	3,00	15,30	15,00	0,00	1,00	3,20	12,90	0,00	5,10	1,40	3,60	1,10	0,00	100
Basse Loire	1,80	0,00	5,10	0,30	6,60	4,70	2,00	0,80	34,00	8,00	0,00	30,60	1,00	2,90	1,00	1,20	100
Etude globale	0,00	0,00	10,50	0,00	32,00	7,50	0,00	0,00	2,60	29,90	0,00	10,90	6,60	0,00	0,00	0,00	100
Restauration saumon	11,30	0,00	10,80	0,40	13,80	9,80	0,00	3,70	2,40	16,90	0,10	2,90	2,10	22,20	1,70	1,90	100
Réseau Cristal	6,60	0,00	10,70	0,50	13,80	8,80	5,40	5,00	5,50	16,50	0,10	10,00	5,80	8,10	3,20	0,00	100
Exploitation des ouvrages																	
Réseau Cristal	6,60	0,00	10,70	0,50	13,80	8,80	5,40	5,00	5,50	16,50	0,10	10,00	5,80	8,10	3,20	0,00	100
Villerest	2,50	0,00	11,80	0,00	22,60	10,20	2,80	0,00	5,20	25,10	0,00	9,00	6,60	0,00	4,20	0,00	100
Naussac 2	11,30	0,00	11,20	0,40	14,40	10,30	0,00	3,00	3,10	17,50	0,00	3,50	2,10	22,20	1,00	0,00	100
Fonctionnement administratif																	
Population (RG 99)	344.721	4.905	314.428	124.470	554.003	314.968	621.046	209.113	1.134.266	446.392	7.975	732.942	188.097	595.252	227.957	339.750	6.160.285

Principaux postes de dépenses et de recettes

	2000	2001	2002	2003	Commentaires
Cotisation par habitant (dépenses de fonctionnement)	0,12 €	0,125 €	0,13 €	0,14 €	
Dépenses de fonctionnement	**670.775 €**	**777.489 €**	**942.649 €**	**1.005.753 €**	
dont dépenses de communication	*146.385 €*	*151.686 €*	*138.854 €*	*167.484 €*	
Dépenses d'exploitation	**1.646.449 €**	**1.494.761 €**	**2.499.036 €**	**3.528.832 €**	
• Villerest	365.877 €	247.918 €		1.426.467 €	
• Naussac 1 et 2	518.326 €	533.571 €	1.190.457 €	1.307.169 €	
• Réseau CRISTAL	762.245 €	709.282 €	822.309 €	795.196 €	
Dépenses d'investissement	**4.573.471 €**	**2.744.082 €**	**2.041.000 €**	**2.526.312 €**	
dont : • Modernisation CRISTAL	**1.478.755 €**	**289.653 €**	**1.800.000 €**	**178.630 €**	
• Naussac 2	**274.408 €**	**-**	**125.000 €**	**8.658 €**	
• Chambonchard	**86.895 €**	**213.428 €**	**33.000 €**	**682.265 €**	Solde études de maîtrise d'oeuvre en 2003
• Renforcement des levées	**91.469 €**	**2.241.000 €**	**-**	**72.261 €**	
TOTAL DES DEPENSES	**6.890.695 €**	**5.16.332 €**	**6.080.000 €**	**7.561.000 €**	
Contribution des collectivités membres (investissement et fonctionnement)	**2.291.308 €**	**2.698.347 €**	**2.860.872 €**	**2.634.450 €**	

Etablissement Public Loire
3 avenue Claude Guillemin
BP 6125
45061 - ORLEANS CEDEX 2

Tél : 02.38.64.38.38
Fax : 02.38.64.35.35

e-mail : direction@eptb-loire.fr

www.eptb-loire.fr

Conception réalisation : Etablissement Public Loire - Impression : Imprimerie Nouvelle
Crédits Photos : Etablissement Public Loire - EdF - Logrami - Xavier Chartier
Sources cartographiques : Etablissement Public Loire - Espaces Naturels de France